



BILAN 2016

Lamballe Communauté Pays de Moncontour Arguenon-Hunaudaye Côte de Penthièvre Saint-Brieuc Agglomération

Bassin versant du Gouessant
38 bis, rue d'Armor - 22400 Lamballe - Tél. : 02 96 50 59 42 - 02 96 50 59 43
Email : bvgouessant@lamballe-communaute.fr

SOMMAIRE

Introduction	3
Tableau récapitulatif sur l'état d'avancement des actions bassin versant du Gouëssant 2016	7
1- Rapport d'activité du service bassin versant	13
2- Bilan des actions techniques	15
2.1- Actions agricoles= mise en œuvre du Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV) sur le BV du Gouëssant	15
2.2- Action de sensibilisation des particuliers pour limiter l'usage des phytosanitaires non agricoles = Mise en œuvre d'une stratégie globale « Jardiner au naturel, ça coule de source »	18
2.3- Accompagnement des communes du bassin versant dans l'adoption de pratiques de désherbage limitant l'usage des pesticides	23
2.4- Bilan des actions concernant les eaux pluviales et eaux usées	25
3- Bilan du suivi Qualité de l'eau	27
3.1- Suivi des nitrates	27
3.2- Suivi du phosphore	30
3.3- Suivi des pesticides	33
4- Bilan financier	37

ANNEXES (versions informatiques jointes)

N°1 : Bilans 2016 pour les actions milieux et des actions Zones Humides sur le BV Gouëssant

N°2 : Rapport d'activités pour le service bassin versant du Gouëssant

N°3 : Bilan des actions agricoles

N°4 : Actions de communication et de sensibilisation sur l'usage des phytosanitaires auprès des particuliers et des communes

N° 5 : Suivi Qualité de l'Eau

Introduction

Même si une grande partie de l'année 2016 a été consacrée à la réalisation du bilan pluriannuel 2011/2015 et à la programmation 2017/2021, un certain nombre d'actions a été maintenu dans la continuité du contrat BV du Gouëssant 2011/2015.

Ces actions bassin versant du Gouëssant s'organisent autour de deux grands axes de travail :

1- La reconquête des milieux aquatiques pour favoriser leur vie naturelle

Dès 2014, les travaux de rivière décrits dans la DIG milieu aquatiques 2011-2015 pour rétablir la continuité écologique des cours d'eau et rétablir les qualités de vie naturelle étaient terminés. Le taux de réalisation de la programmation est de 95% car, après examen, certains projets, n'ont pas été réalisés en raison d'un rapport « coût/bénéfice » défavorable.

Concernant les 3 points de blocage majeurs en terme de continuité écologique sur le bassin versant :

- le couple Pont Rolland/Ponts Neufs : Concernant Pont-Roland, l'Etat et en attente d'un reprenneur mais a tout de même assuré la remise en état de la passe à anguilles. Concernant les Ponts-neufs, les diagnostics et études nécessaires ont été menés en 2016 afin que les travaux de remplacement des ouvrages, de gestion du débit réservé et de franchissement par l'anguille puissent être réalisés en 2017.

- L'étude d'aménagement du plan d'eau de la Ville Gaudu a été lancée en 2016. Ses conclusions devraient être connues mi-2018 avec la réalisation de l'AVP.

- Le plan d'eau du Moulin Corbel (en aval de la prise d'eau de St Trimoël) dont la passe à poisson actuelle est infranchissable.

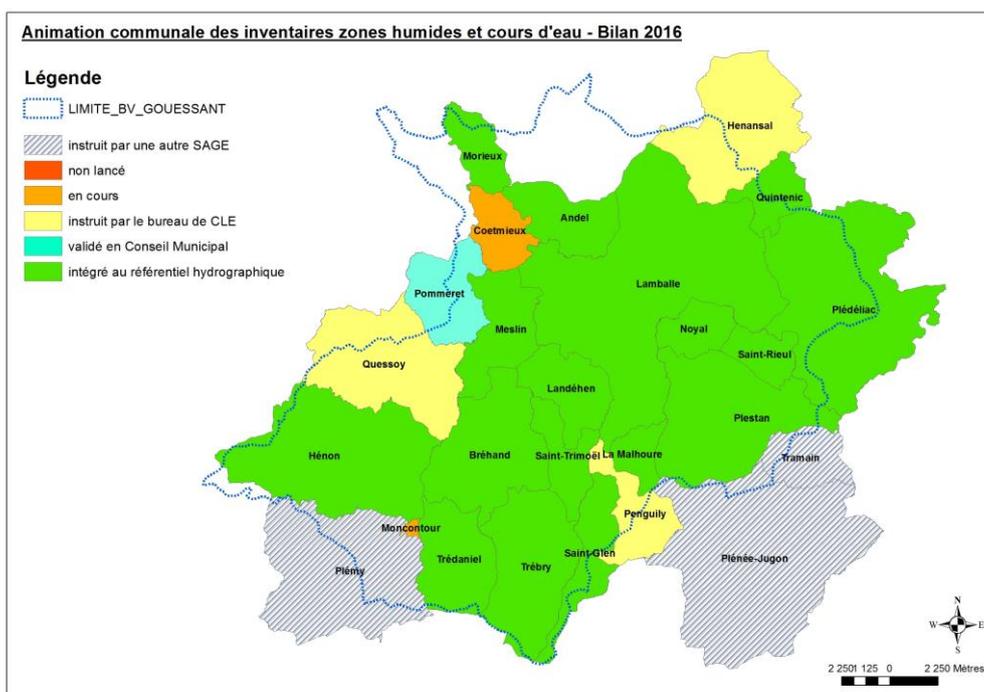
L'année 2016 a essentiellement été consacrée à la réalisation du bilan-prospective du CTMA Gouessant.

L'ensemble de ces actions est rapidement présenté dans le tableau récapitulatif ci-après (p 7-8) et les actions sont détaillées dans le rapport d'activités en *annexe 1A*.

Concernant la protection des zones humides, L'animation des commissions communales est lancée depuis fin 2013. Pour les 23 communes dont Lamballe Communauté a l'animation, l'état d'avancement, fin 2016, est le suivant :

Toutes les communes du bassin versant ont leur inventaire terminé ou en cours fin 2016.

La carte suivante synthétise l'état d'avancement de l'animation communale au 31/12/2016.



Cette mission est détaillée en *annexe 1B*.

2- La maîtrise des pollutions générées par les activités humaines

➤ **Les actions agricoles = la mise en œuvre du projet de territoire à basse fuite d'azote défini dans le cadre du Plan gouvernemental de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV).**

Depuis juin 2013, toutes les exploitations ont à leur disposition la cartographie de leurs espaces stratégiques. La plupart ont pu réaliser un diagnostic avec le prescripteur de leur choix et de signer leur charte d'engagement individuelle dans le cadre du PLAV. Ce travail démarré par les prescripteurs dès 2012, s'est poursuivi jusqu'en 2016.

Comme certains des engagements individuels n'étaient pas à la hauteur des objectifs fixés par la charte de territoire du PLAV, la collectivité a confié à la Chambre d'Agriculture une mission de suivis approfondis pour permettre aux agriculteurs d'aller plus loin dans leur démarche grâce à des accompagnements techniques spécifiques.

La collectivité s'est également chargée de relayer, auprès des agriculteurs, les actions techniques mises en œuvre à l'échelle de la Baie par le GAB, le CEDAPA et la CA22 (dans le cadre du PLAV) pour favoriser le développement de systèmes plus herbagers limitant les fuites d'azotes.

➤ **Les actions de sensibilisation vis-à-vis de la réduction des pesticides.** Elles participent à une stratégie plus globale autour du jardinage au naturel qui s'est déroulée tout le printemps 2016 avec l'appui des acteurs relais du territoire. Cette stratégie globale s'appuie sur la thématique de préservation de la biodiversité plus facile à appréhender par le grand public (en tant qu'acteur) que la préservation de la qualité des l'eau.

Concernant les particuliers, elles se déclinent en diverses formes reconduites d'une année sur l'autre :

- L'animation de stands lors de manifestations avec des intervenants extérieurs et distribution des fiches conseils (jardi-fiches et points infos BV Gouëssant), .
- Les enquêtes des particuliers avec élèves lycées professionnels de la Ville Davy et de St Ilan,
- L'opération *Rendez vous aux jardins du Gouëssant et de l'Evron*,
- La définition de 3 nouveaux points infos BV Gouëssant.

Le partenariat avec les jardinerias a été maintenu à minima faute de moyens humains au niveau de l'équipe BV et d'orientations claires au niveau régional.

Pour tenter de développer des actions plus impliquantes pour le jardinier amateur au travers une démarche d'écocitoyenneté, une charte individuelle du jardinier a été proposée au grand public.

Une formation pour sensibiliser le jeune public au respect de la biodiversité grâce au jardinage au naturel a été également proposée aux agents des communes et des communautés de communes du bassin versant intervenants auprès des enfants en dehors des temps scolaires.

Au niveau des communes, l'équipe Bassin Versant a continué son accompagnement pour les formations des agents mais aussi des élus sur la réduction de l'usage des pesticides et leur dangerosité : mise à jour de certibiocide, colloque sur la gestion différenciée, 2 journées de formation sur l'entretien sans produit chimique des terrains sportifs et des cimetières.

➤ **Concernant les rejets domestiques et industriels**, les dossiers précédemment suivis par la coordination BV font l'objet d'un suivi de situation par le service assainissement. En l'absence de repérage de nouveaux rejets non conformes (structurels ou accidentels) impactant la qualité de l'eau du Gouëssant, la coordination BV n'a pas eu à intervenir auprès des entreprises en 2016.

L'impact des assainissements individuels et collectifs est suivi au niveau du service assainissement de la collectivité. L'équipe BV veille, au besoin, avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage concernés, à un bon reporting au niveau du tableau de bord défini pour le suivi du SAGE.

Toutes ces actions sont reprises dans le tableau récapitulatif suivant Le présent rapport et ses annexes permettront de mieux les détailler.

Pour la mise en œuvre des actions BV, Lamballe Communauté s'est appuyé sur le savoir-faire de deux services :

1- le service Bassin Versant (Direction Générale de Lamballe Communauté) à qui sont confiées la coordination générale du programme BV (79 % d'un temps plein d'ingénieur et 85% d'un temps plein de secrétariat), la mise en œuvre du PLAV (82 jours de prestations agricoles), la mise en place des actions de sensibilisation pour accompagner le changement de pratiques vis-à-vis des pesticides non agricoles, le suivi qualité de l'eau.

Agnès Melet : Coordinatrice BV – 79 % ETP

Coordination générale et agricole, Actions de communication et sensibilisation grand public et jardiniers amateurs, animation charte jardinerie

Isabelle Lenain : Assistante BV - 85 % ETP

Secrétariat administratif, soutien organisationnel pour actions agricoles, grand public ou chartes de jardineries, suivi qualité de l'eau.

2- le service environnement (Direction des Services Techniques de Lamballe Communauté) qui s'occupe plus particulièrement de la rivière (1.03 temps plein), du bocage (0,75 temps plein), de l'inventaires zones humides et cours d'eau auprès des communes (0.72 temps plein de techniciens).. Ces missions dépendent de compétences techniques développées au sein de Lamballe Communauté et dont le savoir faire est valorisé dans le cadre de la délégation de l'opération BV par les collectivités partenaires

Il est également chargé de l'accompagnement avec une participation aux actions de désherbage auprès des collectivités plus technique des communes vis à vis des solutions alternatives à l'usage des pesticides et du respect de la réglementation. Mais en 2016, aucun moyen n'a pas pu être dégagé pour cette mission spécifique.

Romuald Toussaint : Responsable du service environnement et technicien milieux aquatiques - 0,75 ETP

Aurélié Martin : Technicienne zones humides – 100 % ETP

Chargée du volet « zones humides » (animation communale, retours terrain). A travaillé en 2016 pour 0,28 ETP sur le volet cours d'eau (assistance de Romuald Toussaint, compte tenu notamment du travail sur la partie terrain du bilan CTMA réalisé en interne).

Rozenn Guillard / Yann Hervé : Techniciens « bocage »

Chargés de la mise en œuvre des programmes bocagers et de l'accompagnement des différents acteurs. Rozenn Guillard, titulaire du poste en 2016, a été en arrêt de travail puis en congé maternité, et a donc été partiellement remplacée par Yann Hervé, le tout pour 0,75 ETP. (Hors CTBV)

Le bilan d'activité est présenté en annexe 1 C

3- Récapitulatif des actions techniques liées à l'opération BV Gouëssant en 2016

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des postes liés à l'opération Bassin Versant du Gouëssant pour le retour au bon état écologique, complémentaires mais coordonnées à deux niveaux et indépendamment de l'appartenance au service.

Situation
2016



Actions directement coordonnées au niveau du Bassin Versant



Actions coordonnées au niveau du service environnement

RIVIERE	0.75 tps plein de technicien rivière pour les actions milieux aquatiques et continuité écologiques du cours d'eau & 0.28 tps plein technicien milieux aquatiques pour l'assistance à la réalisation du bilan CTMA, dont cartographie SIG	
BOCAGE	0,75 tps plein de technicien pour l'opération Breizh Bocage	
ANIMATION COMMUNALE des inventaires ZH & cours d'eau	0.72 tps plein ZH pour animer les commissions communales zones humides et réaliser les retours terrains ou inventaires ponctuels lorsque cela est nécessaire	
ACTIONS AGRICOLES = suivi des engagements individuels et des actions collectives	6 % tps plein d'ingénieur pour la coordination du PLAV au niveau de l'équipe BV et au niveau de la Baie de St Brieuc + 10 % tps plein d'assistante pour le secrétariat agricole	Marché Chambre d'Agriculture pour le suivi des chartes individuelles et le renforcement des engagements (82 jours)
ACTIONS PHYTOSANITAIRES NON AGRICOLES	19% tps plein d'ingénieur et 18 % tps plein d'assistante pour les actions de sensibilisation des particuliers, les formations des agents communaux et le suivi de la charte des jardineries	Pas de moyen dédié pour le suivi des chartes de désherbage des espaces communaux
COORDINATION GENERALE = Coordination PLAV+bilan et suivi administratif + charte communale & suivi Qualité de l'eau	40 % tps plein d'ingénieur + 47 % tps plein d'assistante + 6 mois stage pour suivi qualité de l'eau Pas de moyen dédié au suivi de la charte communale	

Gestion des milieux & aménagement de l'espace		Etat d'avancement 2016	
Rétablir la continuité écologique des cours d'eau et rétablir les qualités de vie naturelle	Rétablir la continuité	Collectes des éléments nécessaires à la réalisation du bilan CTMA 2011/2015 L'aménagement des ponts-neufs pour l'anguille est programmé en 2017 suite aux études menées en 2016	Réalisation bilan CTMA 2011/2015 et définition de la programmation 2017/2021
	Focus sur Pont Rolland	Travail revenant à l'Etat, propriétaire du barrage. Suite à la fin de la concession accordée à EDF. Un appel à projet va être lancé en 2017 afin de trouver un éventuel repreneur. Dans l'attente, des travaux de sécurisation du barrage et la réparation de la passe à anguilles ont été réalisés en 2016.	
	Focus sur le plan d'eau de la Ville Gaudu	Lancement de l'étude préalable à l'aménagement du plan d'eau	2 orientations stratégiques d'aménagement ont été retenues : rendre au cours d'eau un lit indépendant de tout plan d'eau, et conserver une surface en eau optimale au regard de l'existant. Il s'agira de les décliner en scénarii, dans une démarche de concertation
	Protéger les espèces patrimoniales	Le suivi par pêche électrique sur le BV a été réalisé.	

Gestion des milieux & aménagement de l'espace		Etat d'avancement 2016	Prévisions
Rétablir la continuité écologique des cours d'eau et rétablir les qualités de vie naturelle	Restaurer les berges, lutter contre l'uniformisation de la ripisylve		Réalisation bilan CTMA 2011/2015 et définition de la programmation 2017/2021
	Aménager des abreuvoirs	N'a pas été mis en place car relève de la maîtrise d'ouvrage agricole dont le portage est fortement remis en cause au niveau du BV du Gouëssant. Cet aspect relevant du règlement du SAGE de la Baie de St Brieuc, l'accompagnement de sa mise en œuvre mérite également d'être discuté	à clarifier dans le cadre de la prochaine programmation 2017/2021 en fonction de l'organisation de la maîtrise d'ouvrage agricole sur le BV
	Réguler les espèces végétales exotiques envahissantes	Les suivis visuels réalisés sur les sites traités (Moncontour et Lamballe) n'ont toujours pas montré de repousses, ou en quantités très limitées. Il n'y a donc pas eu d'intervention en 2016.	Pour suivre le suivi des sites traités afin d'évaluer la nécessité d'interventions
	Entretien de la végétation rivulaire et diversification des habitats et écoulements	Gestion de la végétation de berges et des embâcles : - sur l'aval du Gouëssant - sur l'aval du Chiffrouët - programme annuel par les AAPPMA Moncontour et de Lamballe (7,900 km en 2016 sur 6 secteurs de travaux)	Année 1 du contrat 2017/2021

Gestion des milieux & aménagement de l'espace		Etat d'avancement 2016	Prévisions
ZONES HUMIDES	Définir l'inventaire ZH et cours d'eau dans le cadre des PLU à partir de la cartographie des espaces stratégiques réalisée dans le cadre du PLAV	Achèvement de la démarche d'animation communale pour 8 communes (validation par le Conseil Municipal en 2015) 9 communes en cours d'animation mais dont les inventaires n'ont pas été finalisés	Terminer la validation des inventaires pour Andel, Bréhand, Quessoy et Pommeret et lancer les inventaires pour Coëtmieux et Moncontour
BREIZH BOCAGE	Mise en place des aménagements de l'espace pour limiter les transferts par ruissellements et érosion	Plantation en hiver 2015-2016 de 8 km de haies, en majorité sur Hénansal et Quintenic (communes visées par l'animation 2015)	Poursuivre en 2017 l'animation renforcée sur St-Rieul – La Poterie - Trégomar Prévisions de 10km de plantations sur Bréhand en hiver 2016-2017, suite à l'animation 2016
	Entretien des dispositifs bocagers et réflexion sur les modalités de gestion permettant une valorisation des haies	3ème entretien sur Maroué, 2ème entretien sur Quessoy-La Malheure et 1 ^{er} entretien sur Hénansal et Quintenic Réflexion avec Terre et Bocages sur une stratégie commune en vue notamment de valoriser l'appropriation di boge par les exploitants.	3ème entretien sur Quessoy-La Malheure, 2ème entretien sur Hénansal et Quintenic et 1 ^{er} entretien sur Bréhand
Aménagement des parcelles	Il s'agira de mobiliser les agriculteurs volontaires afin de définir des projets d'aménagement de parcelle pour réduire les risques de transferts de polluant vers le milieu.	Cette action n'a pas été menée en 2016	La prochaine programmation 2017/2021 intégrera cetet action qui sera un des axes majeurs du procghain contrat, en lien avec les zones prioritaires à enjeux pesticides.

Actions agricoles prévues		Etat d'avancement
Accompagnement individuel des agriculteurs	<p>Participation à la mise en œuvre du PLAV en partenariat avec les prescripteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation au COMOP (représentants politiques des prescripteurs et des BV) - Suivi des chartes signés en avec les prescripteurs pour conforter les engagements individuels vis-à-vis des objectifs du PLAV et proposer des accompagnements spécifiques si nécessaires 	<p>La coordinatrice BV participe au COMOP mais délègue à son prestataire de service (Chambre d'Agriculture):</p> <ul style="list-style-type: none"> -le suivi des rencontres prescripteurs et de la commission investissement (où l'élu BV Gouëssant reste présent) - le suivi approfondis de chartes d'engagement - le suivi simple des chartes en lien avec les prescripteurs
Actions collectives	<p>Relais des journées collectives organisées par le CEDAPA et le GAB22 au niveau de la Baie de St Brieuc dans le cadre du PLAV (NB les actions menées par la Chambre d'Agriculture étant relayée en directe par ses propres moyens de diffusion)</p>	<p>mars = MAEC Système GAB CEDAPA avril = MAEC Système GAB juin = journées techniques agriculture Bio GAB juillet = journées gestion pâturage CEDAPA</p>

Limitation des usages non agricoles des produits phytosanitaires		Etat d'avancement 2016
Réduire les usages	Réalisation des derniers plans de désherbage communaux	Pas de mise à jour du plan de désherbage de la commune de St Glen puisque celle ci est passée au zéro phytosanitaire
	Mise en œuvre et animation de la charte de désherbage des espaces (inter)communaux	<p>Pas d'évaluation de la charte de désherbage par absence de moyens dédiés</p> <p>Rappel des obligations de formation sur le certi-biocides & organisation de formations (à la charge des communes) sur le territoire du BV</p> <p>Organisation d'un colloque pour les élus et les agents sur la gestion différenciée le 21 juin avec démonstration de matériels alternatifs à l'usage des produits chimiques</p> <p>Organisation de 2 journées de formation sur l'entretien des cimetières et des terrains sportifs sans pesticides</p>
	Sensibilisation et information des particuliers	<p>1) Dans le cadre de la semaine sans pesticide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation d'un stand lors de la Fête des plantes à Andel le 20 mars 2016 et lors de la semaine sans pesticides aux jardins partagés de Lamballe le 26 mars 2016 avec l'appui d'intervenants extérieurs. - Organisation des enquêtes des particuliers sur leurs pratiques de jardinage par les élèves de St Ilan et de la Ville DAVY sur la ville de Lamballe les 20 et 29 avril 2016 - Mise en place de l'exposition jardiner au naturel d'Eau et Rivières du 20 mars au 9 avril - Affichage de bannière d'information au niveau des rayons pesticides des jardinerie engagées - proposition d'une charte d'engagement individuel des jardiniers - présentation via la presse d'une exploitation DEPHY engagée dans la réduction des pesticides <p>2) Recensement des <i>Rendez vous aux jardins du Gouëssant et de l'Evron</i> pour le printemps et l'automne 2016</p> <p>3) Préparation de 3 points infos sur les allées et chemins ne nécessitant pas d'entretien au printemps 2016, sur la rotation et les associations de plantes au Potager fin 2016 pour une distribution en 2017</p> <p>4) Un stand sur la biodiversité a été organisé par l'équipe Environnement à Couleur d'Automne à Coëtmieux (octobre 2016).</p>
	Sensibilisation du jeune public	Une formation pour sensibiliser le jeune public au respect de la biodiversité grâce au jardinage au naturel a été proposée aux agents des communes et des communautés de communes du bassin versant intervenants auprès des enfants en dehors des temps scolaires
	Mise en place de la charte des jardinerie « Jardiner au naturel »	<p>Tout comme en 2015, la charte de jardinerie a été mise en « stand by » en raison des incertitudes de son devenir au niveau régional mais la coordination BV a veillé à maintenir un lien avec les magasins et s'est assurée de leur participation lors de la semaine sans pesticide</p> <p>Elle a également assuré la promotion de la charte lors des manifestations grand public, lors des enquêtes des particuliers et au travers des points infos, des <i>Rendez vous aux jardins du Gouëssant et de l'Evron</i> et l'engagement individuel du jardinier.</p>

Coordination générale		Etat d'avancement 2016
Coordonner, animer, suivre, évaluer programmer	Coordination de l'opération de bassin versant	<p>La coordination a été assurée par une ingénieure à 80% et une assistante à 85%. Leur mission en 2016 a été :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'assurer le bon déroulement de l'ensemble des actions décrites ci-dessus en avec les différents techniciens de la collectivité ou des prestataires ; - de participer à la mise en œuvre du SAGE et du PLAV - de réaliser le bilan pluriannuel 2011/2015 et de participer aux travaux de programmation du future PLAV 2017/2021 - de participer aux réflexions de l'organisation future des compétences de la gestion intégrée de l'eau du fait de la loi MATPAM et la loi NOTRe <p>La part du temps consacrée aux différentes tâches est détaillée dans le rapport d'activité. Celle dédiée plus spécifiquement à l'animation des actions agricoles leur sera financièrement rattachée.</p>
	Communication liée à la problématique bassin versant et aux actions	<p>La coordination n'assure plus de communication générale sur l'opération bassin versant. Elle se concentre sur des animations auprès des particuliers concernant les pratiques de jardinage au naturel (cf descriptif ci-dessus)</p>
Initier de nouvelles actions	<p>Travaux SAGE : Détermination du risque parcellaire vis-à-vis du transfert des produits phytosanitaires en fonction des caractéristiques hydro-morphologiques du ssBV et des itinéraires techniques pratiqués par les agriculteurs.</p> <p>Ce travail sera complété par des propositions qui aborderont aussi bien les aspects aménagements de parcelles que les modifications des itinéraires techniques. Elles devront être établies en concertation avec l'agriculteur, ses conseillers techniques et les techniciens de la collectivité.</p>	<p>Le travail n'a pas démarré en raison de manque de moyens.</p> <p>Par ailleurs, l'approche définie au niveau de la Baie de St Brieuc, est en cours de consolidation sur le BV Flora Islet en lien avec la profession agricole Il est préférable d'attendre les premiers enseignements de ce travail avant de le reproduire sur le territoire du Gouëssant et d'être plus opérationnel</p>
Mise en œuvre de la charte communale	<p>Travaux SAGE Mise en œuvre de la charte communale qui réunit sous un même document les dispositions du PAGD SAGE Baie de St Brieuc relevant de la compétence des communes. L'objectif est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de disposer d'un outil facilitant la mise en œuvre d'une gestion durable de la ressource en eau sur le territoire communal - de permettre une évaluation annuelle du PAGD du SAGE de la baie de St Brieuc 	<p>La coordination BV n'a pas pu développer cette action par manque de moyens</p>

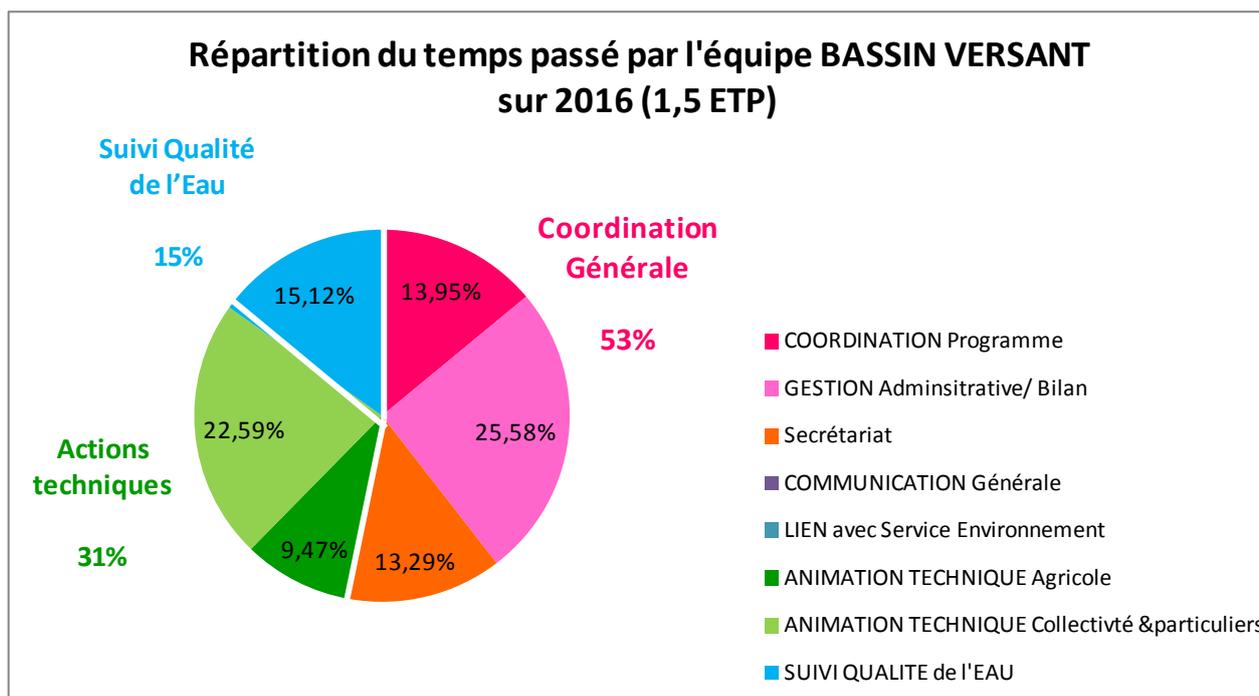
1- Rapport d'activité du service Bassin versant

En 2016, le service Bassin Versant du Gouëssant ne comptait plus que 2 personnes à temps partiel :

1 ingénieur (à 80%) et 1 assistante (à 70%) pour la coordination générale du programme BV en lien avec les exigences du SAGE et du PLAV (suivi, bilan pluriannuel et programmation).

Les missions liées à la mise en œuvre du PLAV ont été confiées à la **Chambre d'Agriculture** (marché public, prestation de **82 jours** en 2016)

Concernant la **coordination générale (postes d'ingénieur et d'assistance)**, le temps passé par l'équipe peut se répartir en 3 missions. La répartition suivante reprend la proportion du temps passé/ temps dédié par les agents à l'opération BV (cf. graphique) et entre parenthèse sera préciser la correspondance en équivalent temps plein (ETP) (cf. tableau). Pour plus de détail se référer en *annexe 2A*.



Répartition du temps des deux postes (Poste coordinatrice + assistante) pour l'opération BV Gouëssant 2016	Poste coordinatrice (jours 8h)	Poste assistante (jours 8h)	Total Equivalent Jours 8h	%
Coordination générale	82 (50,6%)	77 (55,4%)	159	53%
Actions de sensibilisation aux phytosanitaires non agricoles	39 (24%)	29 (20,8%)	68	23%
Actions agricoles	12 (7,4%)	16,5 (11,9%)	29	9%
Suivi Qualité de l'Eau	29 (18%)	16,5 (11,9%)	46	15%
TOTAL			301	100%

- **53% pour la coordination générale du programme.** La moitié de ce temps a permis la gestion du service BV, la gestion administrative du dossier, les relations avec les partenaires financiers et les collectivités partenaires de l'opération BV (cf. *annexes 2B*), la participation aux travaux du SAGE de la Baie de St Briec. L'autre moitié du temps a été consacré au bilan pluriannuel 2011/2015 (cf. *annexe 2C*).

L'ensemble de ces missions représentent près de 50% du temps d'ingénieur et plus de 55% du poste d'assistance secrétariat (soit 40% d'un ETP ingénieure et 38% ETP assistante)

- **31 % pour la mise en œuvre des actions techniques** visant à limiter les flux de pollutions vers le milieu :

- moins de 10% de ce temps est consacré au suivi des **actions agricoles** du fait de la prestation confiées à la Chambre d'Agriculture (marché public) ainsi que les travaux menés au niveau du PLAV & COMOP : 7.5 % du temps d'ingénieur pour le suivi des missions du prestataire et 12% du temps d'assistance secrétariat pour faciliter la mission du prestataire (*soit 6% d'un ETP ingénieure et 8% ETP assistante*) ;

- et 23% pour suivre la mise en place de la **charte jardineries** et la **charte de désherbage** auprès des collectivités du BV, et pour la **sensibilisation des usagers de phytosanitaires** et des **conseils sur le jardinage au naturel**. Ce temps représente près 1/4 temps d'ingénieur et plus de 20 % du temps d'assistance secrétariat passés sur l'opération BV (*soit 19% d'un ETP ingénieure et 14% ETP assistante*)

- **15%** du temps de l'équipe BV **sont consacrés au suivi qualité de l'eau** (*prélèvements et bilan*), suivi des cyanobactéries et suivi des pollutions ponctuelles. Il correspond à 18% du d'ingénieur et 12% du temps d'assistance secrétariat passés sur l'opération BV (*soit 14% d'un ETP ingénieure et 8% ETP assistante*).

Il faut également rajouter les 6 mois d'un stagiaire ingénieur première année dans les métiers de l'eau pour la réalisation du bilan du suivi des pesticides dans le Gouessant depuis 2000 (présenté en détail dans le cadre du bilan 2015 et repris dans le bilan pluriannuel 2011/2015 – Annexe 2C)

2- Bilan des actions techniques

Ne seront présentées en détail dans cette partie que les actions menées auprès des acteurs du territoire et suivies directement par la coordination BV, les actions continuité écologique de la rivière et ZH sont reprises en détail dans l'annexe 1. Le Bocage fait l'objet d'une restitution à part par le biais du programme de Breizh Bocage. Le Bilan pluriannuel 2011/2015 des actions milieux est disponibles Annexe 2C.

2.1- Actions agricoles= mise en œuvre du Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV) sur le BV du Gouëssant.

Rappels : Les actions agricoles de l'opération bassin versant du Gouëssant s'articulent essentiellement autour de la mise en œuvre du projet de territoire à basse fuite d'azote défini dans le cadre du PLAV. Ce programme multipartenarial a pour objectif de réduire les phénomènes d'échouage massif d'algues vertes (ulves) dans la baie de St Brieuc. Il a été validé par l'ensemble des partenaires en octobre 2011 et de son évolution suites aux propositions de la CLE présentée au comité de Pilotage Régional du PLAV le 4 décembre 2014.

Le bassin versant du Gouëssant, représentant près de 40% de la surface de la Baie de St Brieuc, est largement concerné. Lamballe Communauté en tant que structure porteuse du bassin versant du Gouëssant doit coordonner un certain nombre d'actions issues du PLAV.

Au regard du bilan insatisfaisant sur certains aspects du PLAV, il est nécessaire de renforcer l'accompagnement technique des agriculteurs de la Baie de St Brieuc pour répondre aux objectifs de la charte de territoire. Lamballe Communauté en tant que collectivité porteuse de l'opération BV du Gouëssant, considère qu'elle ne dispose pas de légitimité technique dans ce domaine. C'est pourquoi, sur 2015-2016, Lamballe Communauté a externalisé la mise en œuvre des actions agricoles et a confié cette mission par marché public à la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor.

A partir des conclusions de la mission interministérielle menée en 2014/2015, des premiers bilans régionaux et des bilans pluriannuels des opérations BVs de Baie de St Brieuc ont été réalisés durant cette année 2016. Les équipes élus et techniciens disposent des éléments pour construire un nouveau Plan de lutte pour la période 2017/2021. Lors de ces travaux, Lamballe communauté a souhaité que la question de la maîtrise d'ouvrage des actions agricoles soit clairement posée. Dans le cadre des réflexions plus globales sur l'organisation de la gestion intégrée de l'eau sur le territoire de la baie de St Brieuc et des futurs EPCI, ce point a fait l'objet de rencontres entre élus des structures porteuses des opérations bassins versant et a permis de mieux calibrer leurs intervention en matières d'actions agricoles (se reporter au contrat pluriannuel 2017/2021).

2.1.1- Coordination du PLAV sur le BV du Gouëssant

En tant structure porteuse de l'opération BV Gouëssant, Lamballe Communauté veille à assurer ses engagements vis-à-vis de la charte de territoire en fonction des autres intervenants du PLAV et en fonction des moyens dont elle dispose dans le nouveau contexte de financement des collectivités territoriales.

Pour assurer le bon déroulement du PLAV, des réunions de travail sont organisées au niveau du Pays de St Brieuc à laquelle participe la coordinatrice du bassin versant lorsque l'on aborde l'organisation générale du PLAV : Comité technique Algues Vertes, comité organisationnel et professionnel,... Pour les aspects plus techniques : rencontre avec les prescripteurs, commission investissement groupes techniques, le travail a été confié au prestataire agricole soit la Chambre d'Agriculture (cf. Annexe 3A).

Par contre, la coordination veille à ce que le prestataire agricole dispose de l'ensemble des éléments pour travailler directement auprès des agriculteurs dans le cadre des suivis complexes ou avec les prescripteurs pour les suivis simples (cf. point suivant) des chartes individuelles.

Dans le cadre du programme pluriannuel 2011/2015 de l'opération BV Gouëssant, un travail spécifique a été fait sur la mise en œuvre du PLAV sur le Gouëssant avec une analyse sur la part des engagements pris par les exploitations du BV Gouëssant vis-à-vis de la baie de St Brieuc (*annexe 2C partie agricole*).

2.1.2-Poursuite du suivi des diagnostics, des chartes et du renforcement des engagements

Rappels : La collectivité a mobilisé d'importants moyens pour que toutes les exploitations aient à leur disposition la cartographie de leurs espaces stratégiques fin 2013. Par contre, la réalisation des diagnostics par les prescripteurs de leur choix et la signature des chartes individuelles par les agriculteurs n'ont pas connu la même cinétique (même constat sur l'ensemble de la baie de St Brieuc). Ce travail démarré par les prescripteurs dès 2012, s'est poursuivi jusqu'en 2016

Sur le BV du Gouëssant, près de 610 exploitations ont été identifiées comme pouvant potentiellement être signataires d'une charte (hormis les départs en retraite et moins de 3 ha dans le PLAV).

Il a été estimé à une 50^{aine} le nombre d'exploitations qui ne réaliseront pas de diagnostics (refus, peu concernées par le PLAV, injoignables, etc...) et à une 60^{aine} le nombre de refus définitif de signer une charte.

Il a donc été décidé que le BV ne s'occuperait pas de ces cas afin de concentrer ses moyens sur les exploitations signataires où des marges de progrès sont attendues et sur quelques exploitations pour lesquelles le diagnostic aurait pu aboutir à la signature d'une charte. En effet, malgré un taux d'engagement important, les indicateurs d'évolution de pratiques sont globalement en dessous des attentes du PLAV.

Depuis 2015, les exploitants signataires ont bénéficié d'une rencontre afin de faire le point sur la mise en œuvre de leur charte et si possible voir comment renforcer leur engagement. Ce suivi s'est fait sous deux formes:

1- le suivi « simple » pour les exploitations ayant signé une charte répondant aux objectifs du PLAV (potentiel estimé à 260). Il s'agit de savoir si les engagements de la charte sont bien appliqués et vérifier avec l'agriculteur s'il souhaite s'engager plus loin. Ce travail est réalisé par le conseiller agricole choisi initialement par l'agriculteur (celui qui a réalisé le diagnostic et fait signer la première charte) et le bassin versant (via son prestataire) enregistre les changements de pratiques et les nouveaux engagements éventuels.

Par contre, ce suivi n'est pas systématisé car au vue des incertitudes sur la poursuite du PLAV, il n'y a pas eu de réunion spécifique pour remobiliser l'ensemble des techniciens des principaux organismes prescripteurs engagés au niveau du PLAV de la baie de St Brieuc : la Coop. du Gouëssant, le CER, Triskalia, BCELO (rencontrés fin 2015) et Cooperl en 2016.

Ces échanges ont permis de déterminer pour chacune de ces structures quelles exploitations relevaient d'un suivi simple et celles d'un suivis complexe (cf. paragraphe ci-après) et avec le soutien de l'équipe BV, l'ensemble des documents permettant le suivi simple ont été produits pour les exploitations concernées.

En 2015 - 2016, le prestataire agricole a examiné et intégré dans la base de données une 100aine de suivis simples sur un retour de 140. Ces suivis ont débouchés sur 4 demandes d'accompagnements et 6 demandes d'aide à l'investissement pour le matériel.

2- le suivi plus « complexe » dit « approfondis » pour les exploitations ayant signé une charte avec très peu ou pas d'engagement. Il s'agit de permettre un contact directement avec le prestataire agricole du bassin versant pour discuter des freins rencontrés par l'agriculteur vis-à-vis des engagements PLAV et pour déterminer si des évolutions sont possibles et avec quel type d'accompagnement technique plus spécifique. Cet accompagnement qui doit permettre d'aboutir à une nouvelle charte, sera réalisé par un

nouveau technicien choisi par l'agriculteur. Sur le BV du Gouëssant, le potentiel de suivi complexe est estimé entre de 200 et 250 dossiers.

En 2015, la Chambre d'Agriculture a mené 45 suivis complexes dont 4 ont débouchés sur une demande d'accompagnement technique et 1 sur une demande d'aide à l'investissement pour le matériel. En 2016, elle a mené 61 suivis approfondis dont 12 ont débouchés sur une demande d'accompagnement technique et 8 sur une demande d'aide à l'investissement pour le matériel

Fin 2016, 572 exploitations du BV ont réalisé leur diagnostic et 472 chartes ont été signées. 65 dossiers individuels ont perçus une aide à l'investissement (sur 76 examinés), de même pour 4 dossiers CUMA (sur 5 examinés).

Sur 671 exploitations du BV Gouëssant disposant de leur carte	Nbre de diagnostics visés et suivis approfondis	Nbre de chartes signées	Nbre de chartes refusées	Nbre de demandes d'aides à l'investissement examinées
2012-2014	572	462	54	55 dossiers individuels (dt 11 avis défavorables) + 5 dossiers CUMA (dt 1 avis défavorable)
2015	45 suivis approfondis	5 signatures		9 dossiers individuels (dt 1 avis défavorables)
2016	61 suivis approfondis	5 signatures		12 dossiers individuels
TOTAL	572 diagnostics + 106 suivis approfondis	472	54	76 dossiers individuels (dt 11 avis défavorables) + 5 dossiers CUMA (dt 1 avis défavorable)

Le Bassin versant, par le biais de son prestataire agricole, participe à la réalisation des bilans demandés au niveau de Baies de St Brieuc avec l'enregistrement des engagements individuels et les sorties statistiques (*cf. les tableaux de bords publiés régulièrement pour le suivi du PLAV Baie de St Brieuc par le Pays et la partie agricole due bilan pluriannuel 2011/2015 du BV Gouëssant, Annexe 2C*).

2.1.3- Participation à la promotion des actions collectives du PLAV

Tout comme en 2015, il n'y a pas eu d'action collective agricole spécifique sur le BV du Gouëssant, toutefois la collectivité a relayé individuellement les actions organisées par le CEDAPA et le GAB auprès des éleveurs bovins de son territoire (*cf. Annexe 3B*) :

- 1 réunion d'informations en mars sur les MAEC systèmes GAB CEDAPA
- 1 réunion d'information en avril sur les MAEC systèmes GAB
- des journées techniques en juin sur l'agriculture Bio organisées GAB
- des journées gestion pâturage en juillet organisées par le CEDAPA

Celles organisées par la Chambre d'Agriculture (en tant maître d'ouvrage des actions collectives agricoles du PLAV) sont relayées par les moyens de diffusion propres à cette dernière.

2.1.4- Mise en œuvre du PAEC Baie de St Brieuc

Concernant les mesures agro-environnementales et climatiques, le Pays de St Brieuc a déposé, auprès des services de l'Etat, un projet 2015-2017 pour venir renforcer et compléter les actions du PLAV vis-à-vis des objectifs du SAGE de la Baie de St Brieuc (dont la problématique phytosanitaire).

Février 2015, un premier travail d'animation et de promotion des MAEC a été réalisé par la Chambre d'Agriculture dans le cadre des réunions d'information PAC et en mars 2015 via la lettre d'information agricole Baie de St Brieuc. En mars 2016 également un courrier cosigné de la Chambre d'Agriculture et de la collectivité porteuse de l'opération BV Gouëssant a été envoyé à tous les agriculteurs du BV (*cf. Annexe 3C*). Les demandes des agriculteurs pour le MAE sont directement traitées par les prescripteurs et transmises aux services de l'Etat.

Pour 2016, il y a eu 15 mesures systèmes engagées sur la Baie (dont 7 sur le BV du Gouëssant) et 11 mesures localisées sur la gestion des milieux remarquables et l'entretien du bocage (dont 6 pour le BV Gouëssant).

Concernant les MAEC Zones Humides, un suivi des dossiers a été réalisé en lien avec les prescripteurs agricoles et la cellule d'animation du SAGE. En 2016, 3 MAEC ZH ont été contractées.

Concernant les MAEC bocages, l'animation devait se faire conjointement avec l'équipe BV mais le cahier des charges n'ayant pas pu être concrétisé avant la mi-mai 2016, très peu de demandes ont pu aboutir. Il n'y a pas eu de communication spécifique. Au final, 2 MAEC Bocage ont été contractualisées sur le BV Gouëssant, relevant des dispositions HA03 principalement ainsi que HA01 et HA02.

2.2- Actions de sensibilisation des particuliers pour limiter l'usage des phytosanitaires = Mise en œuvre d'une stratégie globale « Jardiner au naturel, ça coule de source »

Depuis 2010, avec la mise en œuvre de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source », l'équipe bassin versant œuvre pour mettre en synergie l'ensemble des actions de sensibilisation des particuliers. Elle cherche à faire des liens entre les magasins engagés dans la charte jardinerie et les animations organisées par le BV : enquêtes des particuliers par les élèves de lycées professionnels, stands d'animations lors des manifestations, conceptions de points infos, promotion d'animations sur le jardinage au naturel avec les *Rendez vous aux jardins du Gouëssant et de l'Evron* (*cf. annexes 4*)

Pour toutes ces actions, les particuliers ne sont que momentanément sollicités sans que nous ayons la garantie de leur changement de pratique de jardinage au quotidien.

La coordination bassin versant tente de construire une stratégie plus globale afin de permettre aux particuliers de devenir acteurs dans la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité en lui proposant d'adhérer à l'engagement individuel « Je jardine au naturel ».

Pour mettre en œuvre ces actions, l'équipe BV souhaite s'appuyer sur ses partenaires relais : les jardins pédagogiques présents sur son territoire ou en limite (Hénon et Planguenoual), sur les magasins engagés dans la charte des jardinerie mais également sur les intervenants auprès du jeune public via la formation des animateurs TAP, des centres de loisirs et des bibliothèques sur le jardinage au naturel (*cf. ci-dessous*).

Pour palier la difficulté de rendre visible cette démarche et la cohérence des différentes actions s'adressant à différents publics cibles (particuliers, collectivités et plus tard professionnels), le bassin versant s'est doté d'un visuel qui se déclinera au grès des actions décrites ci-dessous.

L'équipe s'est également appuyée sur la *Semaine sans pesticide* pour centrer un maximum d'animations en période printanière jusqu'à la mise en avant des efforts d'un agriculteur engagé dans les fermes DEPHY dans le cadre d'Ecophyto. Elle s'est également assurée d'avoir autant que possible un relais presse (*cf. Annexe 4A*).

2.2.1. Charte individuelle du jardinier

Elle se décline en 7 engagements de bonnes pratiques :

- Jardiner sans pesticides (herbicide, fongicide, insecticide, régulateur de croissance...) ou anti-mousse dans ma propriété (jardin, terrasses, allées et chemins) ;
- Accepter et réguler les herbes folles ;
- Protéger naturellement mes plantations grâce au paillage en particulier en valorisant mes tontes de pelouse et mes tailles d'entretien de haies ;
- Utiliser de préférence des engrais et des amendements naturels, en particulier mon compost ;

- Favoriser les plantes locales et adaptées à mon jardin ;
- Attirer les auxiliaires du jardin (coccinelles, perce-oreilles, bourdons, vers de terre, crapauds, mésanges, hérissons...) : en laissant quelques mètres carrés d'herbes sauvages, en limitant l'éclairage nocturne, en favorisant les habitats pour la faune sauvage.
- Réduire la consommation d'eau grâce à l'eau de pluie collectée sur mon terrain.

Elle propose de s'appuyer sur deux jardins ressources : les jardins pédagogiques de Hénon et de Planguenoual ainsi que sur les jardinerie engagées dans la démarche jardinier au naturel (cf. paragraphe 2.2.7), les animations recensées dans les *Rendez vous aux jardins du Gouëssant et de l'Evron*. Les jardiniers pourront trouver chez ces derniers les points infos en libre distributions et une banderole les incitant à demander conseil.



Elle offre un Kit de Bienvenue : les points infos du Gouëssant, les jardi-fiches, un autocollant « jardiner au naturel, ça coule de Source », un panneau plastifié à mettre dans son jardin, un paquet de graines offerts par les magasins du territoire engagés dans la charte (Cf. Annexe 4B).

La promotion de charte a été faite lors de la Fête régionale des plantes à Andel et a été relayée par le site internet de la collectivité.

Seulement 25 signatures ont été récupérées.



Remise du KIT de Bienvenue de la charte individuel du jardinier au jardin médiévale d'Hildegarde à Moncontour

2.2.2 Sensibilisation du jeune public

L'équipe BV a remis à chaque commune un ensemble de documents (dont le classeur d'activités Eau & Rivières) pour aider les agents à organiser des activités sur cette thématique auprès du jeune public ou des habitants (Cf. annexe 4C1)

Cette « bibliothèque papier » pourra être complétée par des outils pédagogiques téléchargeables depuis la « bibliothèque virtuelle » (Cf. paragraphe 2.3.1)

Remise des documents à la bibliothèque de Moncontour Trédaniel



En février 2016, une formation, animée par Eau et Rivières, a été proposée aux animateurs des TAP, des centres de loisirs et des bibliothèques sur les activités liées aux pratiques de jardinage au naturel. Elle s'est organisée autour d'un temps théorique en salle et d'une mise en pratique.

Un classeur d'activités a été remis aux participants (1 par commune).

Cette formation a bénéficié à 13 animateurs TAP et 1 animateur de bibliothèques concernant 8 communes du territoire BV. Eté également présents 2 animateurs ALSH de Lamballe communauté. Globalement les stagiaires ont été très satisfaits de la formation (cf. annexe 4C2).

Dès 2016, le centre de loisir de Noyal a créé un mini potager en lien avec l'école et la mairie Au niveau des TAP sur la commune de Quessoy, les agents ont mis en place des activités dans le cadre d'un projet de création de jardin pédagogique et sensoriel, déjà démarré en lien avec le service espaces verts. Ces projets ont vocation à se poursuivre sur plusieurs années.



2.2.3- Définition de Points Infos

En 2016 l'équipe BV a complété sa collection de points infos avec le soutien techniques des acteurs de terrain partenaires :

- « Des allées et circulations au jardin sans grand besoin d'entretien » : réalisation printemps 2016 pour distribution pour 2016. Les textes font l'objet d'une prestation mais les illustrations ont été fournies libres de droit.
- « La rotation des cultures pour un potager plus résistant et productif » : réalisation et impression fin 2016 pour une distribution début 2017. Les textes font l'objet d'une prestation mais les illustrations ont été fournies libres de droit.
- « Optimiser son potager grâce aux bonnes associations » : réalisation et impression fin 2016 pour une distribution début 2017. Le texte et les illustrations ont été fournis libres de droit.

L'objectif est de sensibiliser les particuliers sur les techniques de jardinage sans pesticide grâce à une distribution en jardinerie, dans les jardins pédagogiques du BV (Hénon et Planguenoual) ou en direct lors des manifestations (cf. annexe 4D).

2.2.4- Animations grand public assurées par le service BV

Le bassin versant a participé à la Fête régionale des plantes à Andel le 20 mars 2016. L'ensemble des thématiques de jardinage au naturel ont été abordé avec avec un focus plus particulier sur la permaculture grâce aux conseils du jardin pédagogique de la Pâture es Chênes qui s'est gracieusement associé au stand du BV Gouëssant.



Cela a été l'opportunité de faire la promotion de la charte individuelle des jardiniers (cf. ci-dessus) et des différentes animations mises en place sur le territoire du BV à l'occasion de la semaine sans pesticide (cf. programme Annexe 4E).

A cette occasion, l'exposition extérieure Jardiner au naturel de Eau & Rivières a été installée pendant 3 semaines au Jardin des Mélanges, jardins partagés de Lamballe. Ces derniers sont restés ouverts au grand public pour permettre son libre accès. Cette exposition a été complétée par une demi-journée ateliers-conseils avec l'association Vert le jardin (prestation) le samedi 26 mars 2016. Cette dernière a très peu de succès en raison de conditions climatiques très défavorables. Elle était encore présente, à l'occasion des portes ouvertes du Jardin des Mélanges le 9 avril, le temps a été un peu plus propice pour attirer les visiteurs (pas de retour chiffré).



2.2.5- Enquêtes de particuliers par les élèves des lycées professionnels sur les pratiques de jardinage

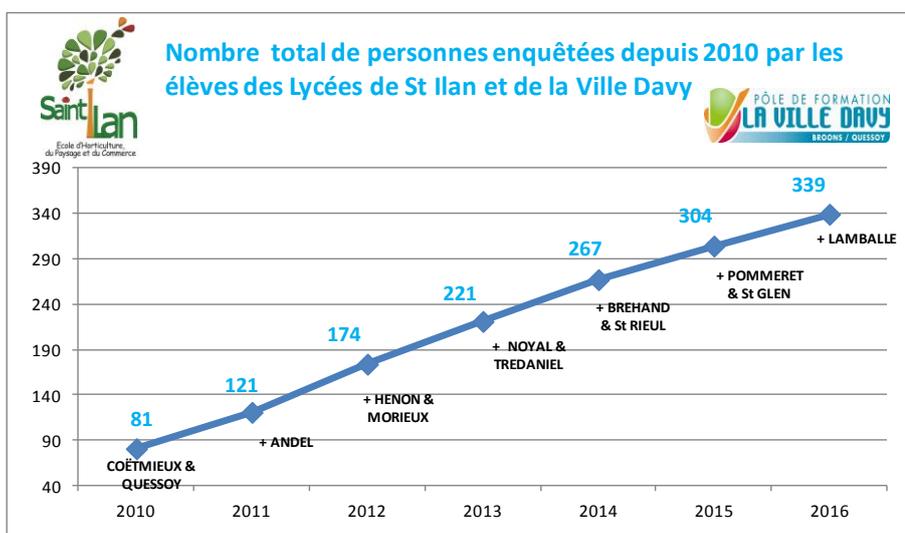
Ces opérations sont menées depuis 2010 en partenariat avec les lycées professionnels de St Ilan et de la Ville DAVY. Elles ont permis de toucher près de 350 foyers sur 12 communes sur le territoire du Gouëssant.

Par le biais des échanges au cours de l'enquête, les élèves abordent les techniques de jardinage sans pesticide. Ils présentent les principes de la charte des Jardineries et les magasins engagés sur le BV du Gouëssant.

Ils ont distribués le flyer sur les horaires des déchèteries avec les consignes de protection pour sensibiliser les particuliers sur la bonne gestion des PPNU & emballages vides et les programmes des *Rendez vous aux jardins du Gouëssant et de l'Evron* pour le printemps 2016.



Elèves du Lycée de St Ilan lors du briefing en salle avant de partir en enquête à Lamballe le 20 avril 2016



En Avril 2016, plus d'une trentaine de foyers de Lamballe ont été enquêtés par les élèves du lycée de St Ilan et les élèves du lycée de la Ville Davy. Par manque de temps, il n'y a pas eu de restitution dans le bulletin communal (Cf. Annexe 4G).

2.2.6 – Rendez vous aux jardins du Gouëssant et de l'Evron

L'opération *Rendez vous aux jardins du Gouëssant et de l'Evron* a été reconduite au printemps et à l'automne 2016. Elle recense essentiellement des animations mises en place sur son territoire par tous les acteurs identifiés : jardins pédagogiques d'Hénon et de Planguenoual, associations, les jardins partagés de Lamballe... De ce fait, une grande partie de ces animations sont tarifées.

L'information du grand public s'est faite :

- par affichage de l'opération en mairies, bibliothèques, offices de tourisme et dans les magasins partenaires de la charte jardineries avec en libre distribution des flyers reprenant précisément le programme

- par une information presse.

- sur le site internet de Lamballe Communauté sur la page bassin versant.

Les éléments informatiques ont été envoyés aux mairies et communauté de communes pour, si elles le souhaitent, faire également une mise en ligne sur leurs sites respectifs.

Il est très difficile de connaître l'impact de cette opération d'autant que chaque partenaire dispose également de son propre réseau d'information. Par ailleurs, le bassin versant n'a pas eu de retour du taux de participation par les différents opérateurs. Il s'agira de réfléchir à comment reconduire cette opération à l'avenir.



2.2.7- Charte des jardineries de la Baie de St Brieuc

En raison des réflexions régionale sur les modalités de maintien de la charte des jardineries et plus globalement de l'opération « Jardiner au naturel, ça coule de source », la démarche connaît quelques aléas depuis 2014. Notamment il n'y a pas eu de formations organisées pour les vendeurs des magasins engagés ni de bilan précis de l'implication des magasins dans la charte.

Depuis 2014, la liste des magasins signataires sur le BV du Gouëssant n'a pas évolué. Ils sont au nombre de 6 sur un potentiel de 9 magasins auquel se rajoute une pépinière.

Lamballe : Point Vert le jardin, Calipro, la Pépinière du Penthièvre

Plestan : Calipro

Coëtmieux : Coop du Gouëssant

Trédaniel : Coop du Gouëssant

Quessoy : Coop du Gouëssant

Du fait des habitudes de travail mises en œuvre depuis 2010 sur le BV du Gouëssant, des actions locales ont pu être maintenues pour impliquer les magasins partenaires :

- dans le choix des thématiques à développer dans les points infos en fonction des questions posées par les jardiniers amateurs aux vendeurs ; ces points infos étant remis aux magasins comme support de conseils pour les vendeurs ;

- dans la promotion des animations organisées par le Bassin versant : libre distribution du bulletin d'engagement individuel « Je jardine au naturel », du flyer sur les horaires des déchèteries et consignes de protection pour sensibiliser les particuliers sur la bonne gestion des PPNU et des emballages vides, des programmes des *Rendez vous aux jardins du Gouëssant et de l'Evron*.

- pour la semaine des alternatives aux pesticides de mars 2016 et durant le printemps avec la pose de banderoles renvoyant le jardinier vers un conseiller vendeur pour découvrir une technique alternative efficace (Cf. Annexe 4). Il est à noter que dans ce cadre, les magasins de la Coop du Gouëssant ont installé les produits chimiques dans une armoire sous clef.



Panneaux pour les magasins partenaires

Panneaux affichés à la Pépinière du Penthièvre



Par contre le suivi des magasins n'a pas pu être aussi poussé que les autres années par manque de moyens humains au sein de l'équipe BV.

2.3.2-Valorisation des efforts réalisés par les communes

Pour les communes ayant atteint au moins le niveau 3 de la charte de désherbage, à savoir :

- Respect de la réglementation en vigueur ;
- Ne plus utiliser de produits phytosanitaires dans les écoles, crèches, centres de loisirs et aires de jeux, ni sur les surfaces à risque élevé ;
- Mettre en place une politique d'entretien durable des espaces communaux non bâtis : réduction des intrants (phytos et engrais chimiques), réutilisation des déchets verts en paillage, compostage des restes de la cantine, récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage,....

il a été proposé de valoriser leurs efforts auprès des habitants en installant sur les zones non-traitées à l'année le panneau ci-contre.

Pour les 4 communes ayant atteint le niveau 5, il leur a été proposé d'adopter le visuel régional : Saint Trimoël, Saint Glen, Meslin, Morieux, Andel.



Remise des panneaux à Trédaniel



On peut escompter que l'implication des particuliers sera d'autant plus forte que les collectivités s'appliquent à être exemplaires au travers de la charte de désherbage communale. C'est pourquoi nous avons proposé un visuel similaire aux communes qu'elles pourront afficher sur les espaces qu'elles conduisent sans pesticide. L'objectif de ce choix est de mettre en avant que le travail des communes et des particuliers vont de pairs dans la reconquête de la qualité de l'eau et de la préservation de la biodiversité.

2.3.3- Informations et formations des agents et élus sur les alternatives aux pesticides

A défaut d'avoir pu mener une évaluation technique des pratiques de désherbage des communes, l'équipe BV a pu organiser plusieurs formations pour les agents et les élus. Elles ont été animées par PROXALYS en lien avec d'autres partenaires ressources. Certaines ont été prises en charge par le CNFPT (cf. tableau ci-dessous).

L'équipe BV a permis une remise à niveau réglementaire en organisant, à la charge des communes concernées, les formations certi-biocides d'1 journée pour les agents titulaires d'un certi-phyto (mars 2016) et de 3 jours pour ceux n'en disposant pas (mai 2016).

Elle a également organisé en juin, à la charge de la collectivité, un colloque sur la Gestion différenciée pour les agents et élus en s'appuyant sur des expériences locales (Lamballe et St Alban) ainsi que sur des partenaires comme BRUDED et le CAUE. Cette demi journée de conférence été suivi d'une démonstration de plusieurs outils alternatifs à l'usage des produits phytosanitaires (Cf. Annexe 4J2)

Enfin, elle a commandé au CNFPT une formation sur la mise en place & la gestion des cimetières enherbés (novembre 2016) et sur l'entretien des terrains sportifs sans pesticides (décembre 2016). Un compte rendu des principaux enseignements tirés de la visite des cimetières enherbés a été réalisé par la coordinatrice BV et envoyé à toutes les communes (Cf. annexe 4J3).

Pour une optimisation, ces formations ont été ouvertes aux autres BVs notamment ceux de la baie de St Brieuc.

Les documents supports remis aux participants pendant ou après le Colloques ou les formations seront mis en ligne au niveau de la bibliothèque dématérialisée dès sa prochaine mise à jour. Cette dernière est mise à disposition des communes et les agents peuvent y trouver une documentation complète sur différentes techniques alternatives aux pesticides. Le lien d'accès =

<https://sesf.megalisbretagne.org/easyshare/fwd/link=o8L2D.DxImOsuiMucCHF2A>

Ils peuvent également y trouver des supports de communication sur les conseils de jardinage au naturel pour les particuliers.

Formations/ démonstrations		Thématiques visées	Nbre de participants	Nbre de communes du BV concernées
Mars 2016	Formation agents	Certibiocide (1 journée à Lamballe)	9 participants dont 5 du BV Gouëssant , 3 des BVs Baie de St Brieuc, 1 autre territoire	3 communes (Andel, Lamballe, Moncontour)
Mai 2016	Formation agents	Certibiocide (3 jours à Lamballe)	8 participants dont 2 du BV Gouëssant , 4 des BVs Baie de St Brieuc, 2 autres territoires	2 communes (Hénon, Quessoy)
Juin 2016	Conférence agents & élus	Gestion Différenciée animée par PROXALYS avec CAUE, DRUDED et témoignages Lamballe + St Alban	32 participants dont 20 du BV Gouëssant (11 agents +9 élus), 11 des BVs Baie de St Brieuc (9 agents + 2 élus), 2 agents du Conseil Départemental	7 communes (Andel, , Lamballe, Morieux, Pommeret, Quessoy, St Rieul, Trédaniel) + Lamballe Communauté
	Démonstration agents & élus	Matériels pour désherbage mécanique des surfaces sablonnées et trottoirs		
Nov. 2016	Formation cimetière organisée par CNFPT sur demande BV Gouëssant Agents & élus	Stratégie d'entretien des cimetières sans pesticide animée par PROXALYS (1 journée à Questembert + Locmariaquer)	18 participants dont 13 du BV Gouëssant (12 agents +1 élu), 6 des BVs Baie de St Brieuc (agents)	7 communes (Andel, Bréhand Coëtmieux, Hénansal, Quintenic, Tramain, Trébry) + Lamballe Communauté
Déc. 2016	Formation terrain sportif organisée par CNFPT sur demande BV Gouëssant Agents	Stratégie d'entretien des terrains sportifs engazonnés sans pesticide animée par PROXALYS (1 journée à Bréhand, salle + terrain)	12 participants dont 8 du BV Gouëssant 8 et 4 des BVs Baie de St Brieuc	4 communes (Bréhand Coëtmieux, Hénansal, Trébry)

2.4- Bilan des actions concernant les eaux pluviales et eaux usées

La résolution des différentes problématiques identifiées par l'équipe BV les années précédentes ont été repris au niveau du service Eau et assainissement

2.4.1- Etat d'avancement de la résolution des impacts négatifs provenant des différents rejets de l'atelier Pommes de Terre de la coopérative du Gouëssant :

Depuis 2013, la demande de l'entreprise concernant l'autorisation de rejeter, après traitement, les eaux de lavage de pommes de terre dans le réseau d'eaux usées vers la station d'épuration de Souleville est toujours à l'étude. En effet cette demande doit être traitée dans une réflexion plus globale de régularisation de la station au titre des installations classées. Ce travail doit prendre en compte l'ensemble des rejets industriels.

• sur la qualité des eaux du bassin d'orage du bocage rejoignant le milieu naturel

Le suivi qualité de l'eau mené par la CORPEP sur le Gouëssant à Andel met toujours en évidence la présence de chlorprophame à des niveaux supérieurs aux objectifs du SAGE (0.5µg /l) (cf. *paragraphe 3.3 suivi des pesticides*)

Ces détections s'expliquent par le fait que l'entreprise pour son atelier de transformation utilise également des pommes de terre de provenance extérieure qui restent soumises à ce type de traitement antigerminatif.

• sur le bon fonctionnement de la filière industrielle de la station d'épuration de Souleville

En 2016, aucune situation d'alerte concernant les rejets de l'atelier de pommes de terre de la Coop du Gouëssant n'a été constatée au niveau de la STEP de Souleville.

2.4.2- Etat d'avancement de la résolution du dysfonctionnement hydraulique des bassins d'orage du bocage et de Beau Soleil

Grâce une analyse plus approfondie des arrivées d'alimentation du bassin d'orage du Bocage, en 2013, il a été mis en évidence différentes causes à son dysfonctionnement hydraulique.

Celles liées à des défauts de branchement d'eaux usées vers le pluvial sur le secteur de la Jeannaie ont été corrigés sur 2014-2015.

Celles liées à un dysfonctionnement hydraulique du bassin d'orage de Beau Soleil qui se déverse dans celui du Bocage ont fait l'objet d'une étude d'optimisation de ces deux bassins. Elle a permis, en 2016, de proposer des axes d'amélioration. Des nouvelles études complémentaires vont être lancées à partir de septembre 2017.

3- Bilan du suivi Qualité de l'Eau

3.1 Suivi des nitrates (principale origine=agricole)

La lutte contre la pollution de l'eau par les nitrates répond à plusieurs objectifs : la protection de la ressource en eau, la protection de la rivière et la lutte contre le développement des marées vertes.

Le bassin versant est constitué de deux principaux affluents :

- le Gouessant qui représente près des 2/3 de la surface du BV, suivi à Andel après la confluence avec le ruisseau de la Truite (code SANDRE 04168140)
- et l'Evron qui représente près d'1/3 de sa surface, suivi à Coëtmieux (Code SANDRE 04168210).

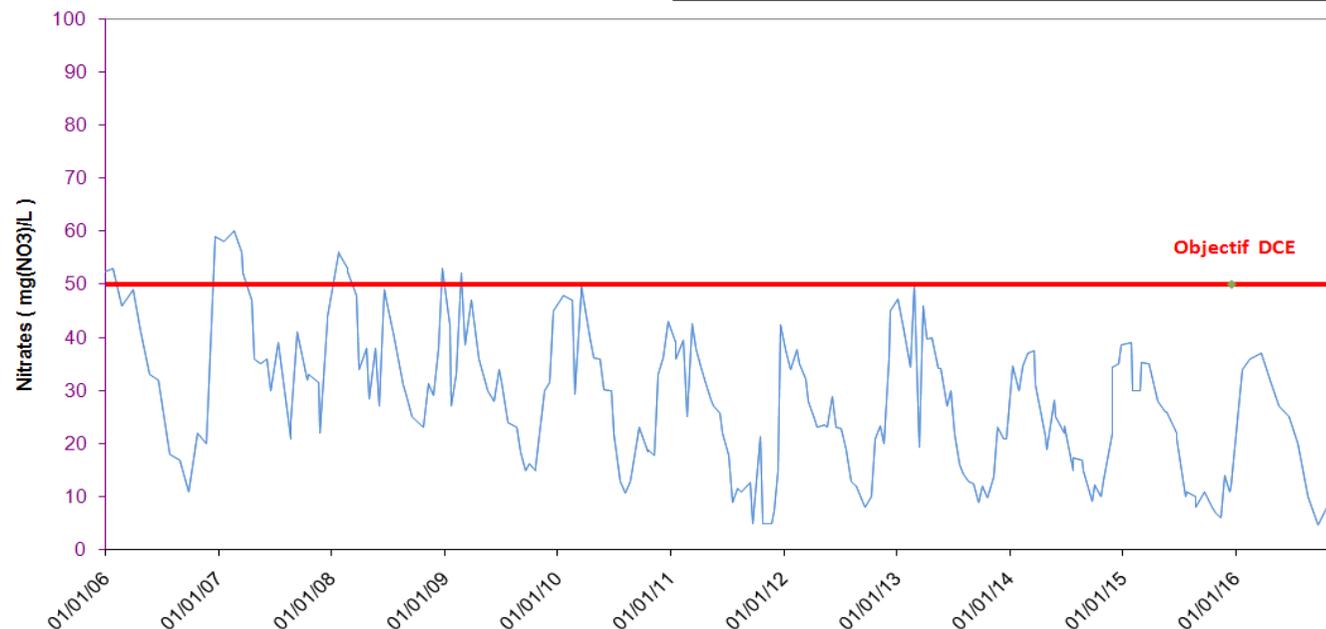
Depuis 2000, on constate sur ces deux affluents une amélioration notable des concentrations en nitrates. Cette baisse régulière des concentrations est plus favorable sur l'Evron qui a toujours été moins dégradé que le Gouessant comme le démontre l'analyse de données suivante :

- Pour l'Evron (source : CD22 + Lamballe Terre & Mer), 2016 conforte cette évolution favorable des concentrations en nitrates et ne présente aucun dépassement du seuil des 50 mg/l avec un Quantile 90 à 35,8 mg/l.

Nombre de prélèvements : 228
 Maximum : 60 mg(NO3)/L
 Minimum : 4.7 mg(NO3)/L
 Valeur Moyenne : 28,3 mg(NO3)/L

**Evolution des teneurs en Nitrates
 à la station de mesure : 04168210 - EVRON à Coëtmieux
 Période : janvier 2006 - décembre 2016**

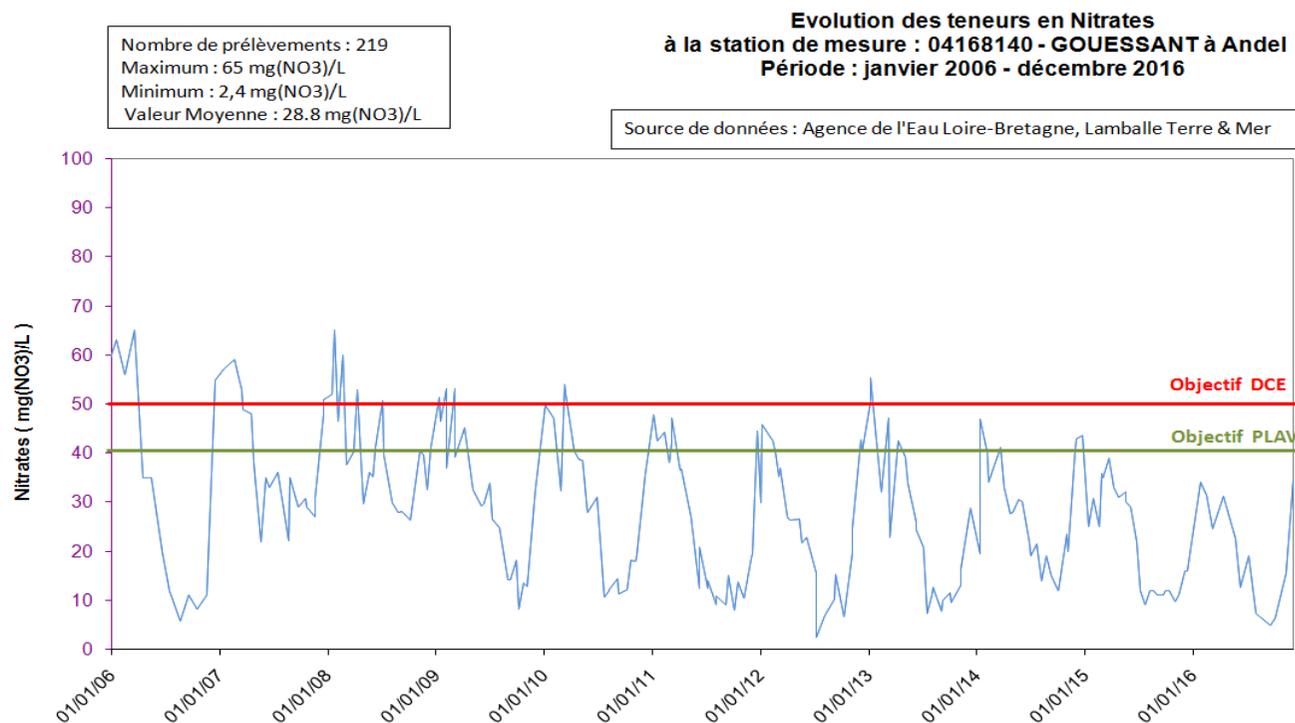
Source de données : Conseil Départemental 22, Lamballe Terre & Mer



NITRATES		Période 2006-2010					Période 2010-2015					2016
EVRON - Coëtmieux 04168210		2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
<i>sources de données</i>		CG22	CG22, Lamb Com	CD22								
<i>nbre mesures</i>		12	19	21	21	23	24	24	24	24	24	12
<i>maximum</i>		59	60	56	52	50	42,5	45	50	38,7	39	37
<i>quantile 90</i>		53	58	53	45	48	39,6	37,8	46	37	35	35,8
<i>moyenne</i>		33,4	39,0	39,3	30,2	29,4	23,0	24,6	26,4	24,3	19,8	22,4
<i>fréquence dépassement</i>		17%	21%	24%	5%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<i>moyenne des quantiles 90</i>		51,4					39,1					35,8
<i>Moyenne des concentrations</i>		34,3					23,6					22,4
<i>Moyenne fréquence dépassement</i>		13%					0%					0%

• Pour le Gouessant (source : AELB + Lamballe Terre & Mer), 2016 conforte également cette évolution favorable des concentrations en nitrates sans aucun dépassement du seuil des 50 mg/l et avec un Quantile 90 à 33,75 mg/l.

Cette amélioration qui répond depuis 2010 aux objectifs de la DCE (Q90= 50 mg/L), permet d'atteindre l'objectif fixé par le PLAV de 2015 (Q90 = 40mg/l).



NITRATES	Période 2006-2010					Période 2011-2015					2016
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
GOUESSANT - Andel	AELB	AELB, Lamb Com	AELB								
<i>Nbre mesures</i>	12	19	21	21	21	24	21	21	22	21	12
<i>nbre mesures</i>	65	59	65	53,2	54,1	47,9	45,8	55,4	47	33	34,8
<i>maximum</i>	63	57	52,9	51,4	49,8	44,4	42,4	47,1	43	31	33,75
<i>quantile 90</i>	31,4	38,6	40,6	30,9	28,7	26,2	25,7	24,9	28,1	21,3	20,4
<i>moyenne</i>	33%	21%	24%	19%	10%	0%	0%	10%	0%	0%	0%
<i>fréquence dépassement</i>	54,8					41,6					33,75
<i>moyenne des quantiles 90</i>	34,0					25,2					20,4
<i>Moyenne des concentrations</i>	21%					2%					0%
<i>Moyenne fréquence dépassement</i>											

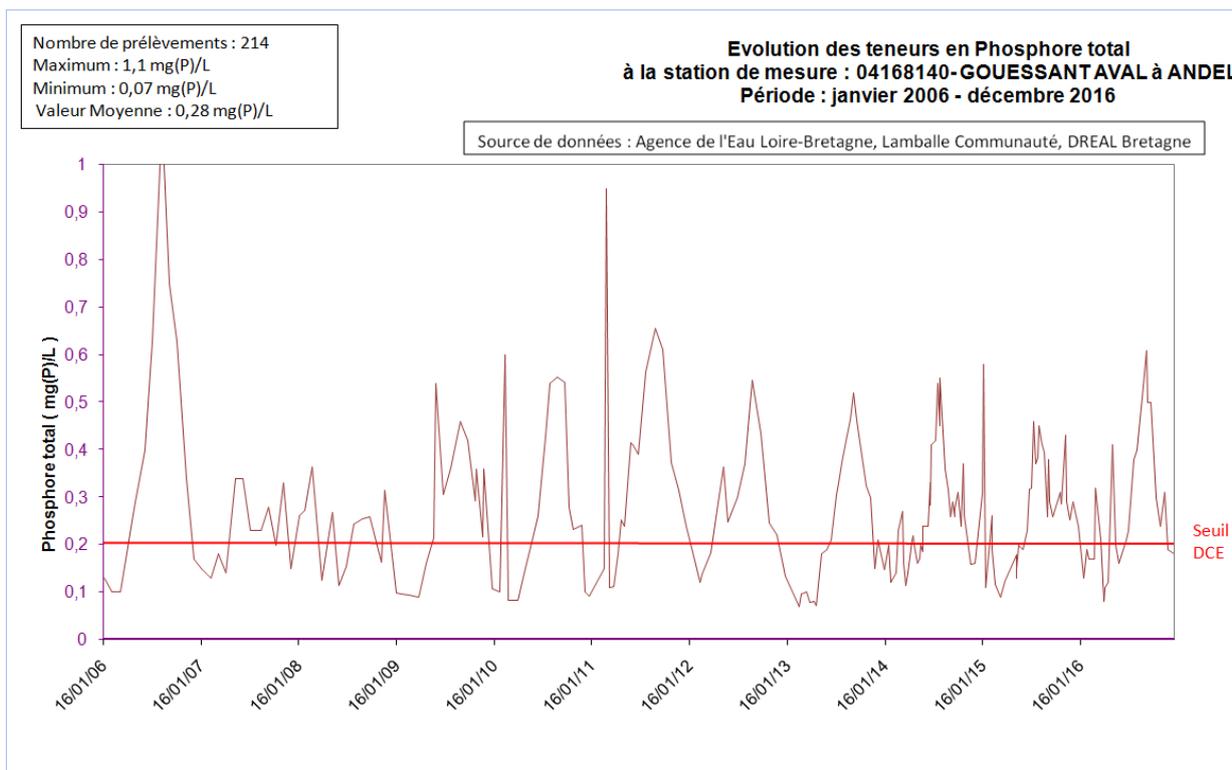
3.2. Suivi du phosphore (origine= agricole, industrielle et domestique)

L'analyse comparative entre les périodes 2006/2010 et 2011/2015 montre une légère diminution sur les teneurs en phosphore total sur le Gouessant et sur l'Evron. Mais cette légère et régulière amélioration, affiche encore des concentrations très éloignées des objectifs DCE (Q90=0.2 mg/L). Il est à noter que globalement l'Evron est beaucoup moins dégradé que le Gouessant mais présente une inertie plus marquée dans son amélioration.

Pour les deux cours d'eau, lorsqu'on analyse les différentes contributions entre les formes dissoutes du phosphore provenant majoritairement des apports d'effluents (eaux usées, fuite d'effluents organiques...) et les formes particulaires provenant des stocks de phosphore accumulés au sein des sols, on constate une contribution majoritaire des orthophosphates. Mais cela n'évolue pas de façon significative sur la période 2006/2016.

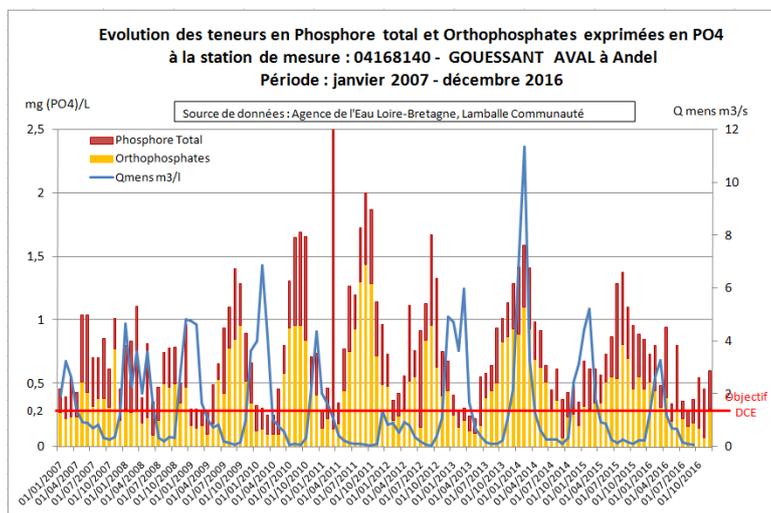
Les plus faibles contributions sont généralement en hiver lors des évènements pluvieux accompagnés de ruissellements érosifs ou lors de quelques épisodes orageux en été.

Pour le **Gouessant**, 2016 ne montre pas d'amélioration notable de la qualité de l'eau avec un dépassement du seuil de 0,2 mg/L de 65%. Ce pourcentage était le même pour la période de 2011-2015.



PHOSPHORE TOTAL GOUËSSANT Andel	Période 2006-2010					Période 2011 - 2015					2016	
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
<i>sources de données</i>	AELB	AELB	AELB	AELB, Lamb Com	AELB, Lamb Com	AELB, Lamb Com	AELB, Lamb Com	AELB, Lamb Com	AELB, Lamb Com	AELB, Lamb Com	AELB, Lamb Com	AELB
<i>nbre mesures</i>	12	12	12	15	15	16	12	20	37	33	29	
<i>maximum</i>	1,1	0,34	0,363	0,58	0,6	0,95	0,546	0,52	0,55	0,58	0,61	
<i>quantile 90</i>	0,75	0,34	0,32	0,54	0,55	0,66	0,44	0,46	0,42	0,43	0,50	
<i>moyenne</i>	0,40	0,23	0,23	0,28	0,29	0,36	0,29	0,25	0,26	0,29	0,29	
<i>fréquence dépassement</i>	67%	58%	67%	67%	60%	69%	73%	55%	62%	67%	65%	
<i>moyenne des quantiles 90</i>	0,50					0,48					0,5	
<i>Moyenne des concentrations</i>	0,29					0,29					0,29	
<i>Moyenne fréquence dépassement</i>	64%					65%					65%	

Pour le **Gouessant**, on peut constater que le dépassement de l'objectif de 0.2 mg/L de Phosphore total (P) exprimé en équivalent orthophosphates (PO4) est très souvent dépassé par les seuls orthophosphates. les orthophosphates.

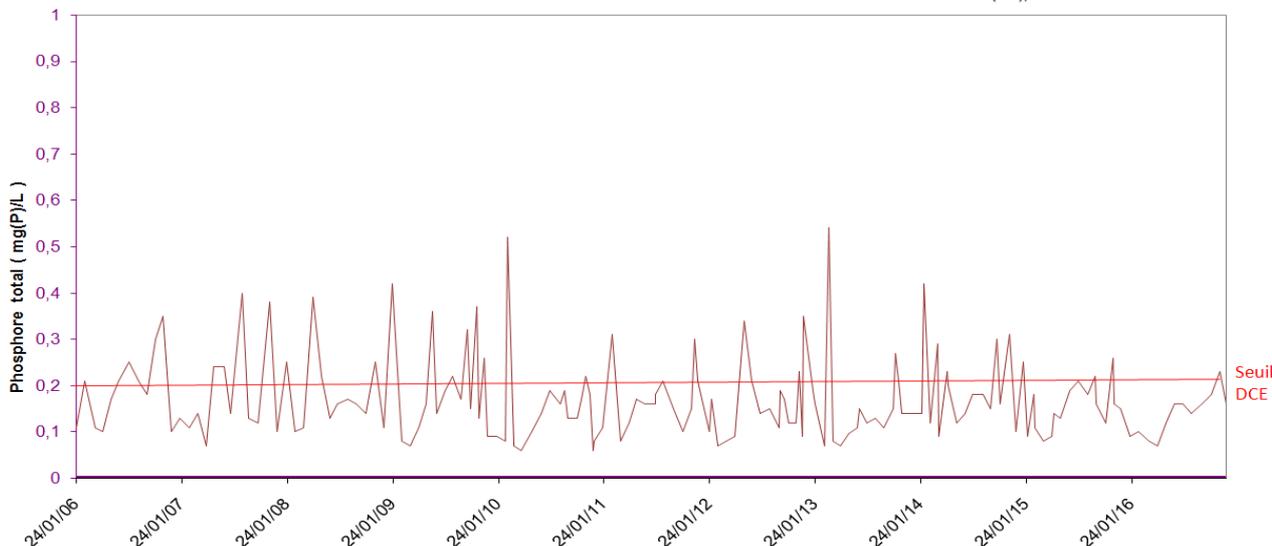


Pour l'Evron, on note une nette amélioration du taux de fréquence de dépassement, 8 % pour 2016 contre 24 % en 2015.

Nombre de prélèvements : 166
 Maximum : 0,54 mg(P)/L
 Minimum : 0,06 mg(P)/L
 Valeur Moyenne : 0,17 mg(P)/L

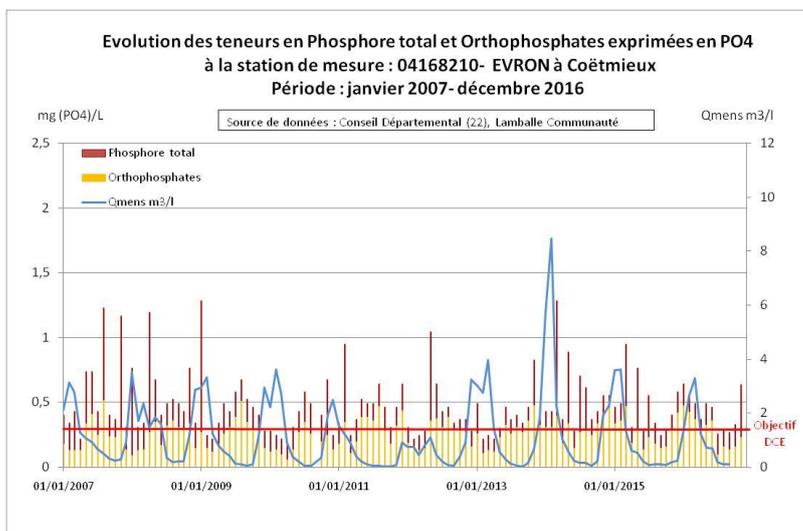
**Evolution des teneurs en Phosphore total
 à la station de mesure : 04168210
 EVRON à Coëtmieux
 Période : janvier 2006 - décembre 2016**

Source de données : Conseil Général (22), Lamballe Communauté



PHOSPHORE TOTAL EVRON Coëtmieux	Période 2006-2010					Période 2011-2015					2016
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
<i>sources de données</i>	CG22	CG22	CG22	CG22, Lamb Com	CG22						
<i>nbre mesures</i>	12	12	12	16	18	14	17	19	16	17	12
<i>maximum</i>	0,35	0,4	0,39	0,42	0,52	0,31	0,35	0,54	0,42	0,26	0,23
<i>quantile 90</i>	0,3	0,38	0,25	0,37	0,22	0,3	0,34	0,27	0,31	0,25	0,18
<i>moyenne</i>	0,19	0,18	0,18	0,20	0,15	0,17	0,16	0,16	0,20	0,14	0,14
<i>fréquence dépassement</i>	50%	33%	33%	38%	11%	21%	24%	16%	31%	24%	8%
<i>moyenne des quantiles 90</i>	0,30					0,29					0,18
<i>Moyenne des concentrations</i>	0,18					0,17					0,14
<i>Moyenne fréquence dépassement seuil > 0,2mg/l</i>	33%					23%					8%

En 2016, contrairement au Gouëssant, les orthophosphates ne dépassent pas le seuil objectif 0,2 mg/L de Phosphore total (P) exprimé en équivalent orthophosphates (PO4).



3.3 Suivi des pesticides (origines= agricole, collectivités et domestique)

3.3.1 Une situation qui se dégrade de nouveau sur le Gouessant

Préambule : Au niveau de la Baie de St Briec, le Gouessant est le seul à bénéficier d'un suivi CORPEP (Cellule d'Orientation Régionale pour la Protection des Eaux par les Pesticides) avec 1 à 2 prélèvements par mois en épisodes pluvieux (> 10 mm de pluie par 24h).

En le comparant aux 9 rivières bretonnes du réseau CORPEP le Gouessant serait bien la rivière la plus polluée si l'on s'attarde sur les fréquences qui s'avèrent être les plus élevées:

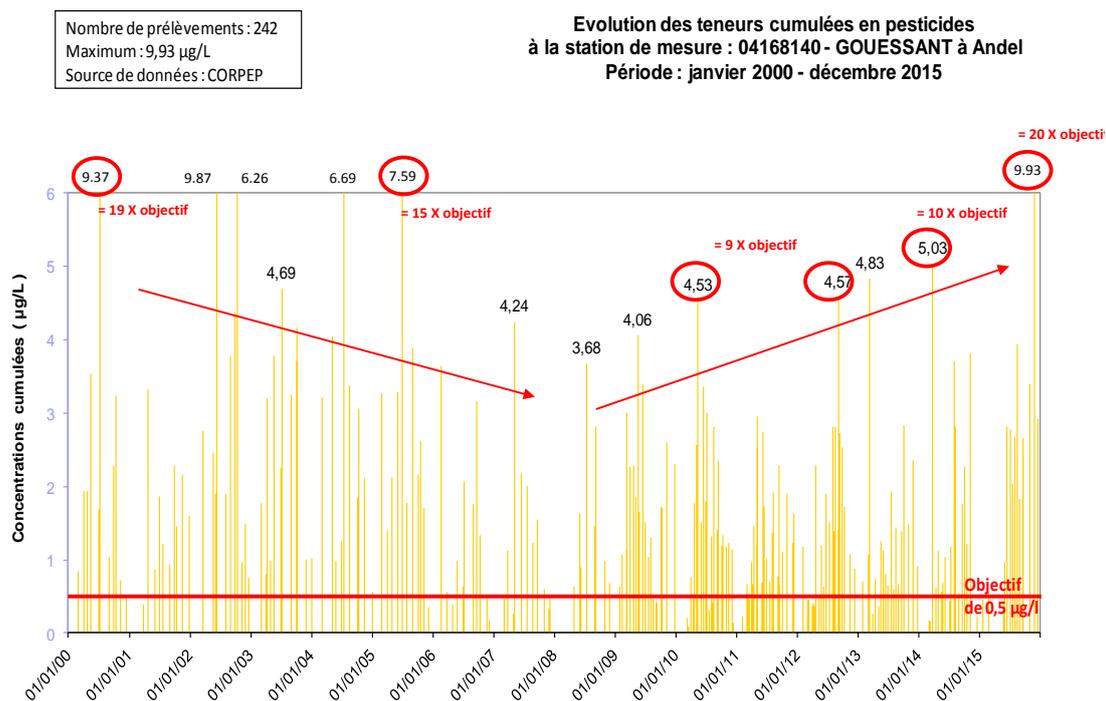
- pour les détections > 0.5 µg/l : fréquence de 81% sur le Gouessant contre une moyenne de 52 % pour le réseau CORPEP ;

- pour les détections > 5 µg/l : fréquence de 4% contre une moyenne de 2% pour le réseau CORPEP ;

Par contre il est à noter que l'écart n'est pas significatif. Pour être plus affirmatif sur le statut du Gouessant comme la rivière la plus dégradée du réseau CORPEP, il faudrait compléter la comparaison entre les bassins versants des 9 rivières par une analyse plus précise des SAU, du maillage bocager, de la proportion de zones tampons en activité, du rapport surface/km de rivière, du régime pluviométrique, de la rotation moyenne de chaque territoire

Quoiqu'il en soit la situation du Gouessant vis-à-vis des paramètres pesticides est très problématique

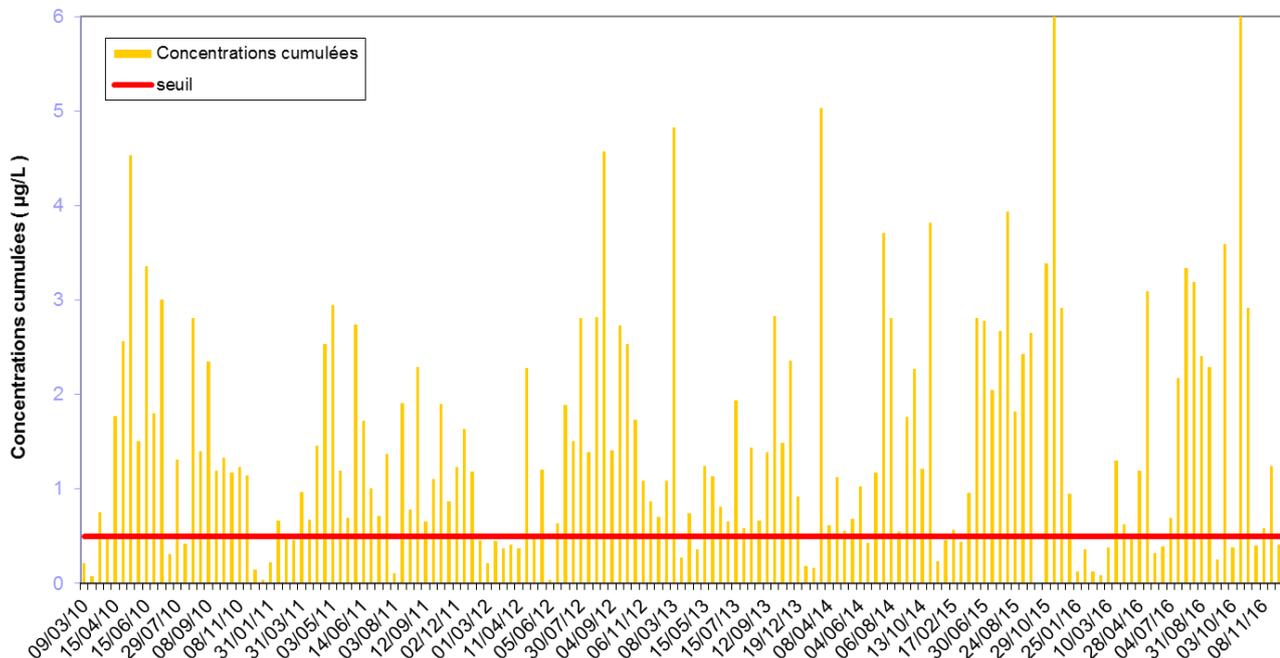
Rappel : Pour le Gouessant, suite à l'amélioration significative constatée entre les périodes 2000/2005 et 2006/2010, la période 2011/2015 témoignait d'une nouvelle dégradation.



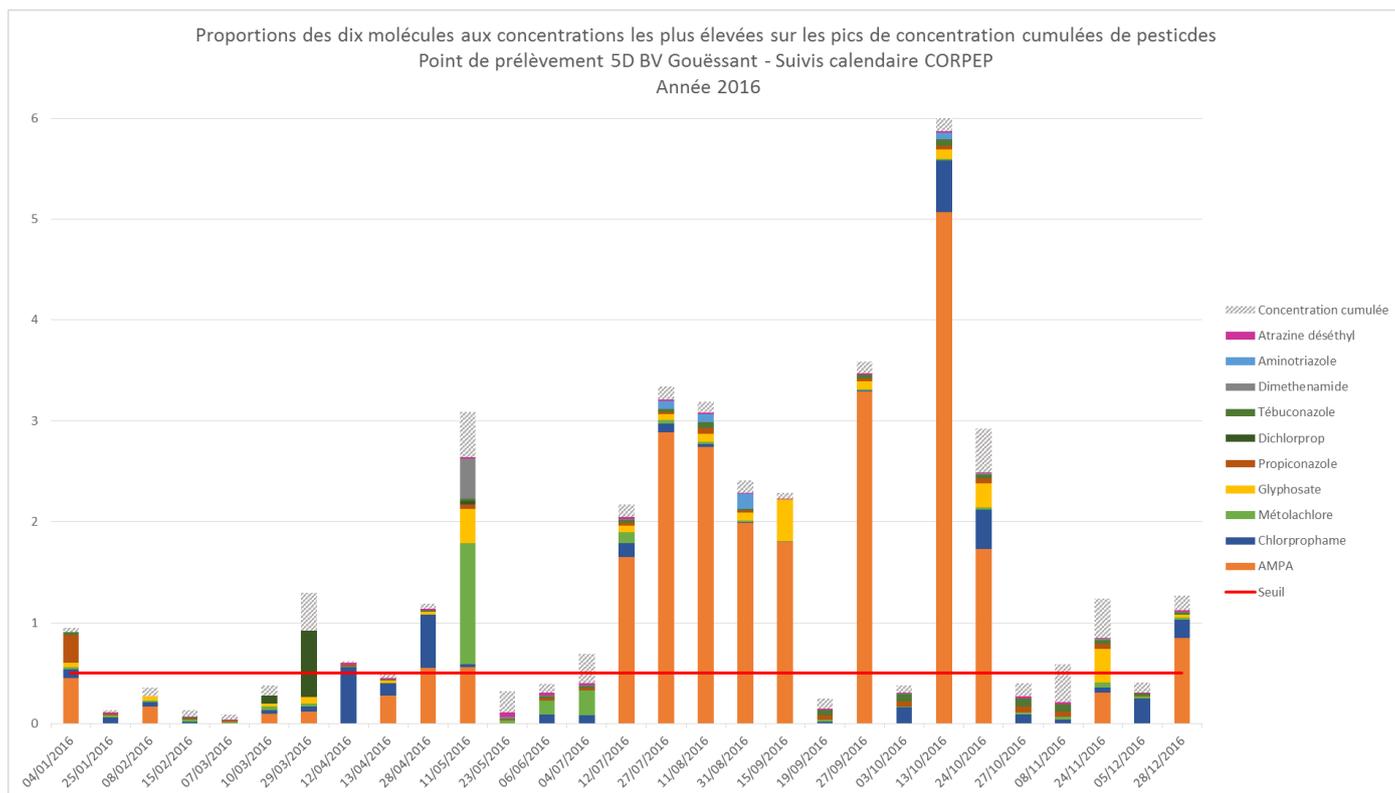
En 2016, 29 prélèvements ont été réalisés sur le point 5D. 17 prélèvements sur 29 ont dépassé le seuil des 0,5 mg/L avec un maximum en octobre (6,04 mg/L).

Nombre de prélèvements : 156
 Maximum : 9,93 µg/L
 Source de données : Agence de l'Eau Loire-Bretagne, DREAL de la Bretagne

BASSIN VERSANT : Haut Guessant
Evolution des teneurs cumulées en pesticides à la station de mesure : 04168140
Cours d'eau : GOUESSANT
Lieu-dit : AVAL DE LAMBALLE
Période : janvier 2010 - décembre 2016



Les dix molécules aux concentrations cumulées les plus élevées sur 2016 sont représentées sur le graphique suivant (en lien avec les pics observés). On note la présence très marquée de l'AMPA, et dans une moindre mesure du glyphosate et du chlorprophame de façon plus ou moins régulière. A noter des pics exceptionnels de Proconazole en janvier, d'Atrazine déséthyl en avril et de Métolachlore en mai.



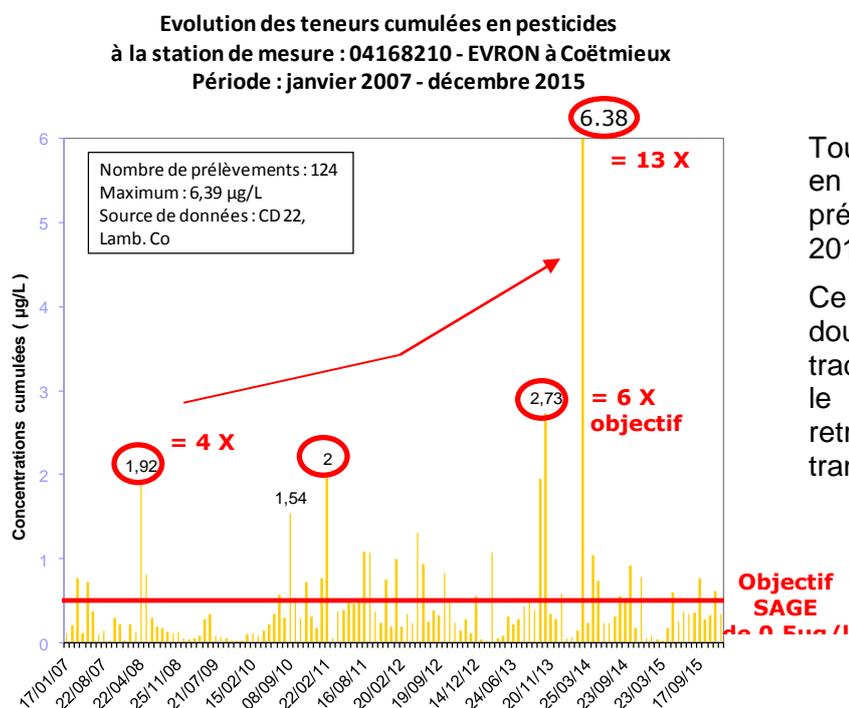
3.3.2 Une situation sur l'Evron qui reste fragile

Préambule : Les suivis des pesticides sur le Gouessant et l'Evron ne sont pas complètement identiques (2 suivis protocole pluvios par mois avec une moyenne de 102 prélèvements/an et près de 130 molécules détectées sur le Gouessant contre un suivi calendaire+ un suivi protocole pluie / mois avec une moyenne de 79 prélèvements / an et une 60 molécules détectées). De plus le suivi par chromatographie est disponible que depuis 2007.

Il est donc difficile de faire une comparaison en l'état de rivière à rivière. Ce qui peut être comparables se sont les tendances d'évolution et les molécules incriminées dans les dépassements des seuils objectifs SAGE.

Rappel : L'Evron tout comme le Gouessant semble connaître une hausse des pics max toutes molécules confondues sur la période 2007/2015.

Les molécules incriminées sont identiques même si en moins grand nombre.



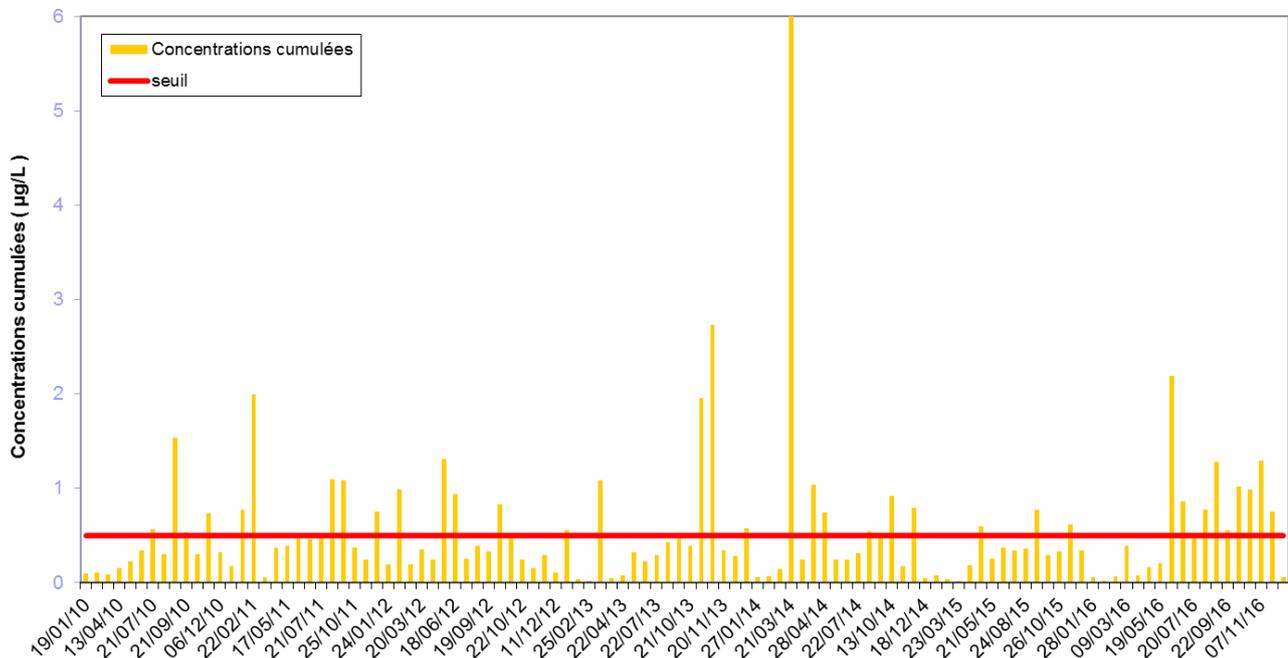
Toutefois, hormis le pic record de 6.38 µg/l en mars 2014, le profil de l'Evron présenterait une légère amélioration sur 2014/2015.

Ce profil plus « stable » probablement lié au double suivi calendaire et protocole pluie, traduit plus une situation de fond alors que le du Gouessant en protocole pluvio retraduit des situations à forts risques de transferts.

Au cours de l'année 2016, 12 prélèvements ont été réalisés en suivi calendaire par le Département, et 6 prélèvements en suivi pluie par le service BV. En tout, ce sont dix prélèvements qui dépassent le seuil des 0,5µg/L de concentrations cumulées de pesticides (période de juin à novembre).

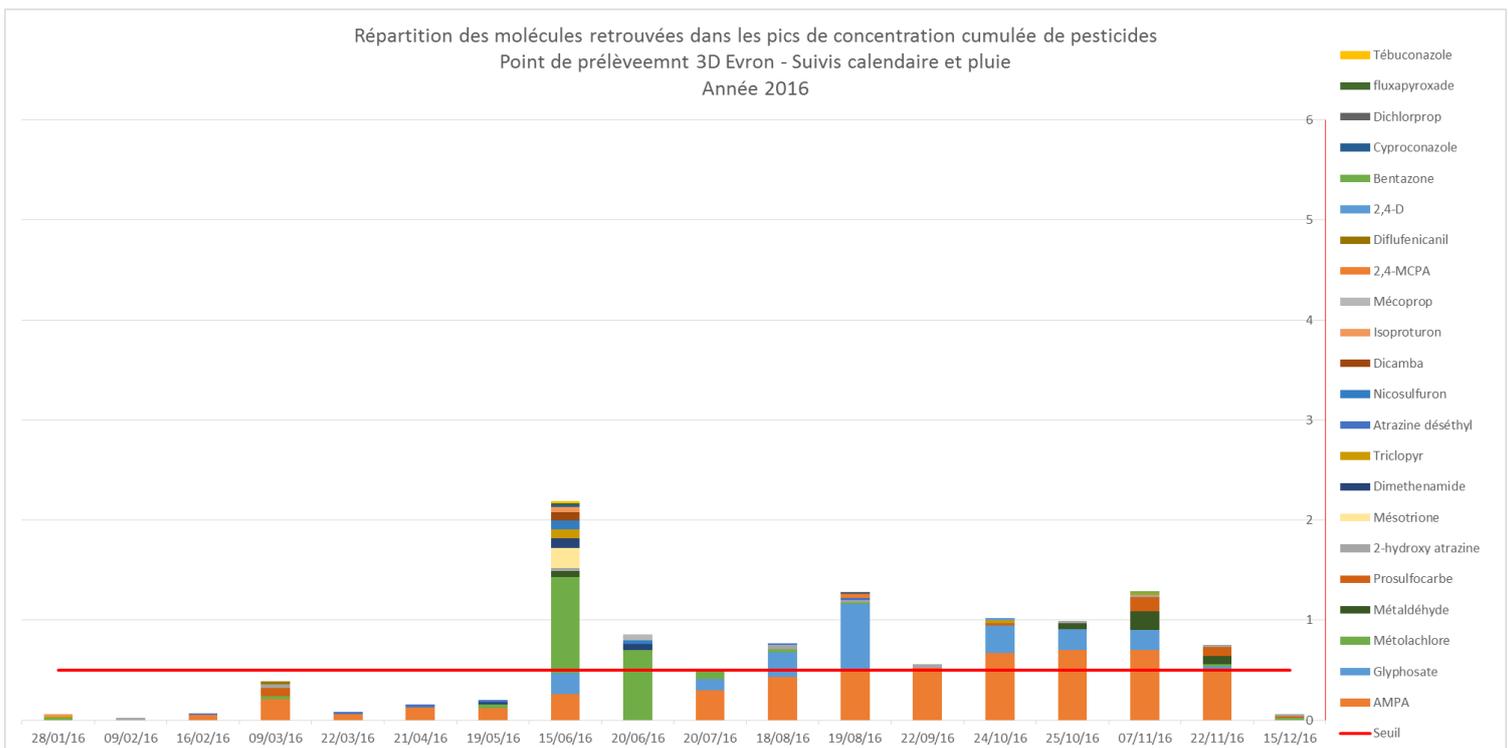
Nombre de prélèvements : 108
 Maximum : 6,39 µg/L
 Source de données : Conseil Général (22),
 Lamballe Communauté

BASSIN VERSANT : Guessant
Evolution des teneurs cumulées en pesticides à la station de mesure : 04168210
Cours d'eau : EVRON
Lieu-dit :
Période : janvier 2010 - décembre 2016



22 molécules au total ont été détectées sur l'année 2016. On peut noter la présence marquée de l'AMPA et du Glyphosate à partir du mois d'août. Les pics de fin juin sont marqués en particulier par des fortes concentrations de Métolachlore.

Répartition des molécules retrouvées dans les pics de concentration cumulée de pesticides
 Point de prélèvement 3D Evron - Suivis calendaire et pluie
 Année 2016



4-Bilan financier 2016 information

Pour l'ensemble de l'opération BV 2016, le montant des dépenses s'élève à 227 147 € soit un taux de réalisation de 77% du prévisionnel de 293 500 €.

Ce montant est globalement financé à hauteur de 159 295 € soit 71% par l'Etat (3.4%), l'AELB (38.3%), la Région Bretagne (19.3%) et le Conseil Départemental des Côtes d'Armor (9.2%)

Sur les 67 649 € restant, la répartition entre collectivités partenaires se fait comme suit :

- 41 601 € soit 61.5 % pour Lamballe Communauté,
- 9 727 € soit 14.38 % pour la Com. Com. du Pays de Moncontour,
- 3 171 € soit 4.69 % pour la Com. Com. Arguenon hunaudaye,
- 1 998 € soit 2.95 % pour la Com. Com. Côte de Penthièvre
- et 4 791 € soit 7.08 % pour Saint Briec Agglomération.

Du fait de la réorganisation territoriale qui s'est opérée au 1^{er} janvier 2017, et de la fusion des quatre Communautés de communes pré-citées, seule la participation financière de Saint-Brieuc Agglomération devenue Saint-Brieuc Armor Agglomération sera demandée.

Annexe n°1

**Bilans 2016 des actions milieux aquatiques et Zones Humides sur
le BV du Gouëssant**

1A- Bilan des actions milieux aquatiques 2016 sur BV Gouëssant

1B- Bilan des actions zones humides 2016 sur BV Gouëssant

1C- Bilan des actions bocagères 2016 sur BV Gouëssant

Annexe n°2

**Rapport d'activités
pour le service bassin versant du Gouëssant**

2A- Rapport d'activités des postes du service Bassin Versant

**2B- Compte Rendu de la rencontre de la Convention d'entente du
12 janvier 2016**

2C- Bilan pluriannuel 2011/2015 du Bassin Versant du Gouëssant

Annexe n°3

Bilan des actions agricoles

- 3A- Rapport d'activité de la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor pour les missions BV Gouëssant 2016**
- 3A- Journées techniques organisées par le GAB et le CEDAPA dont le BV Gouëssant a fait promotion auprès des agriculteurs**
- 3B- Lettre de promotion de MAEC cosignée de la collectivité porteuse de l'opération BV Gouëssant & la Chambre d'Agriculture 22, envoyées en mars 2016 à tous les agriculteurs du BV.**

Annexe n°4

Actions de communication et de sensibilisation sur l'usage des phytosanitaires auprès des particuliers et des communes

4A- Revue de Presse 2016

4B- Plaquette de présentation de la charte individuelle du jardinier

4C- Actions de sensibilisation du jeune public

4C1- Liste de documents constituant la bibliothèque papier remise aux communes

4C2- Description et évaluation de la formation sur les activités de jardinage auprès des animateurs TAP, centre de loisirs & bibliothèques du BV Gouëssant

4D- 3 Nouveaux points infos 2016

4E- Semaine sans pesticide : Programme, communiqué de presse, outils utilisés

4F- Flyers pour les dépôts de PPNU & Emballages vides auprès des déchèteries du territoire du BV Gouëssant

4G- Enquêtes des particuliers (Lamballe) par les élèves des Lycées de St Ilan (20 avril 16) et de la Ville Davy (29 avril 16)

4H- Flyers et affiche des Rendez vous aux jardins du Gouëssant et de l'Evron du printemps et de l'automne 2016

4I- Visuels utilisées par les magasins et la pépinière engagés dans la charte « jardiner au naturel, ça coule de source » sur le BV du Gouëssant

4J- Information et formations des agents et élus communaux sur les techniques alternatives à l'usage des pesticides

4J1- Présentation de la démarche d'accompagnement 2016 des communes

4J2- Colloque sur la Gestion différenciée du 22 juin 2016 : programme, présentation des témoignages, des partenaires et des documents remis aux participants

4J3- Formation cimetières enherbés (nov 16) et entretien des terrains de sport sans pesticides (déc 16) : programme et documents remis aux participants